

Alpes de Haute Provence (04)

L'Étoile des Neiges



Demande d'examen au cas par cas

Extension du camping Yelloh Village ! - l'Étoile des Neiges



Date : novembre 18

N° affaire : 20181430

N° Ref : 18TEC0876A

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. LE SITE..... | 6 |
| 1.1. <i>La commune de Montclar</i> | 6 |
| 1.2. <i>Le camping de l'Étoile des Neiges</i> | 7 |
| 1.3. <i>Localisation du projet</i> | 7 |
| 2. LE PROJET..... | 10 |
| 2.1. <i>Contexte et objectifs</i> | 10 |
| 2.2. <i>Description du projet</i> | 10 |
| 2.3. <i>Caractéristiques principales du projet et plan masse</i> | 11 |
| 2.4. <i>Positionnement réglementaire du projet</i> | 13 |
| 2.4.1. <i>Code de l'Environnement</i> | 13 |
| 2.4.2. <i>Code forestier</i> | 13 |
| 3. CONTEXTE PAYSAGER..... | 14 |
| 4. CONTEXTE HUMAIN..... | 18 |
| 4.1. <i>Urbanisme</i> | 18 |
| 4.1.1. <i>Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</i> | 18 |
| 4.1.2. <i>Plan Local d'Urbanisme (PLU)</i> | 19 |
| 4.2. <i>Risque naturel</i> | 21 |
| 4.2.1. <i>Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn)</i> | 21 |
| 4.2.2. <i>Risque de feux de forêt</i> | 21 |
| 4.2.3. <i>Mouvement de terrain</i> | 22 |
| 4.2.4. <i>Risque sismique</i> | 23 |
| 4.2.5. <i>Risque d'inondation</i> | 24 |
| 4.2.6. <i>Risque avalanche</i> | 24 |
| 4.2.7. <i>Synthèse des risques naturels</i> | 25 |
| 4.3. <i>Zonages environnementaux</i> | 25 |
| 4.3.1. <i>Aires d'inventaires</i> | 26 |
| 4.3.1.1. <i>Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique</i> | 26 |
| 4.3.2. <i>Aires de protection</i> | 26 |
| 4.3.2.1. <i>Zones Natura 2000</i> | 26 |
| 4.3.2.1. <i>Zones humides départementales</i> | 29 |
| 4.4. <i>Agriculture et pastoralisme</i> | 31 |
| 4.5. <i>Sylviculture</i> | 31 |
| 5. CONTEXTE HYDROLOGIQUE..... | 33 |
| 5.1. <i>Captages d'eau potable</i> | 33 |

| | |
|--|-----------|
| 5.2. Cours d'eau | 33 |
| 5.3. Assainissement | 36 |
| 5.4. Eau Pluviale | 36 |
| 6. CONTEXTE BIOTIQUE | 37 |
| 6.1. Habitats | 37 |
| 6.1.1. Habitats naturels | 37 |
| 6.1.1.1. <i>La pinède à pin sylvestre</i> | 37 |
| 6.1.1.2. <i>La hêtraie</i> | 37 |
| 6.1.1.3. <i>La frênaie</i> | 38 |
| 6.1.1.4. <i>Le ruisseau</i> | 39 |
| 6.1.2. Récapitulatif des habitats présents sur la zone d'étude et de l'impact du projet | 41 |
| 6.2. Flore | 43 |
| 6.3. Faune | 43 |
| 6.3.1. Les mammifères | 43 |
| 6.3.1.1. <i>Les espèces présentes</i> | 43 |
| 6.3.1.2. <i>Les espèces sensibles</i> | 45 |
| 6.3.1.3. <i>Les espèces potentielles</i> | 45 |
| 6.3.2. Avifaune | 47 |
| 6.3.2.1. <i>Les espèces présentes</i> | 47 |
| 6.3.2.1. <i>Les espèces sensibles</i> | 49 |
| 6.3.2.2. <i>Les espèces potentielles</i> | 49 |
| 6.3.3. Les reptiles | 52 |
| 6.3.3.1. <i>Les espèces présentes</i> | 52 |
| 6.3.3.2. <i>Les espèces potentielles</i> | 52 |
| 6.3.4. Synthèse des enjeux écologiques | 54 |
| 6.3.4.1. <i>Synthèse</i> | 54 |
| 6.3.4.2. <i>Hiérarchisation des enjeux écologiques</i> | 54 |
| 6.3.5. Analyse des effets sur la faune | 55 |
| 7. VARIANTE ETUDIEE | 56 |
| 8. EFFETS CUMULES | 56 |
| 9. CONCLUSION | 57 |
| 10. ANNEXES | 58 |
| 10.1. Liste des espèces végétales inventoriées | 58 |

1. LE SITE

1.1. LA COMMUNE DE MONTCLAR

Située en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la commune de Montclar appartient au département des Alpes-de-Haute-Provence et se trouve au Nord-Est de celui-ci. Montclar dépend du canton de Seyne (composé de 34 communes depuis 2014) et de l'arrondissement de Digne-les-Bains. Le territoire est structuré en deux vallées distinctes : la Vallée de la Blanche (où se trouve la commune de Montclar) et la vallée du Bès. Montclar compte 455 habitants et s'étage entre 1082 m et 2500 m d'altitude sur une superficie de 23,4 km².



LOCALISATION DE LA COMMUNE AU SEIN DU DEPARTEMENT

Les communes limitrophes sont Selonnet (5 km), Seyne les Alpes (9 km), Le Lauzet Ubaye (15 km), Saint Vincent les Forts (7 km), La Bréole (17 km).

1.2. LE CAMPING DE L'ÉTOILE DES NEIGES

Créé en 1976 sur un terrain familial, il est classé comme camping 5 étoiles en 2011. Situé à proximité du front de neige de la station de Montclar et non loin du lac de Serre-Ponçon, ce camping est ouvert en été et en hiver.

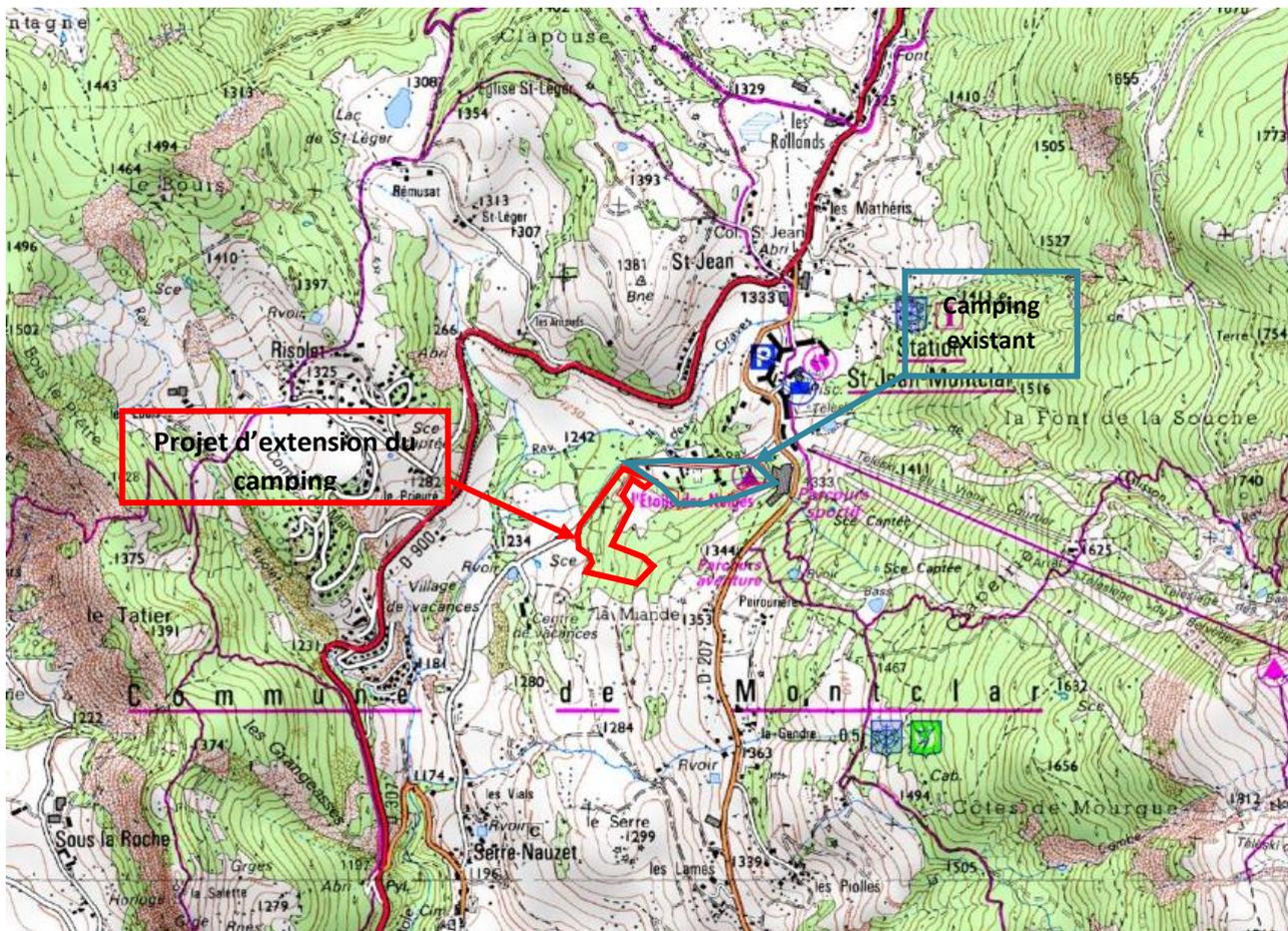
D'après les informations transmises par l'Agence de Développement Touristiques des Alpes de Haute Provence, le camping représente 9% des lits touristiques de la commune. Il représente également 41% des lits marchands soit près de la moitié de l'offre touristique marchande sur la commune.



PLAN DU CAMPING DE L'ÉTOILE DES NEIGES

1.3. LOCALISATION DU PROJET

La zone susceptible d'accueillir le projet s'étage entre 1 250 et 1 300 mètres d'altitude, à 200 mètres environ du domaine skiable de Montclar. Le projet s'implante en continuité du camping existant, au sein d'un espace boisé.



LOCALISATION SUR IGN AU 1/25 000

0

250

500

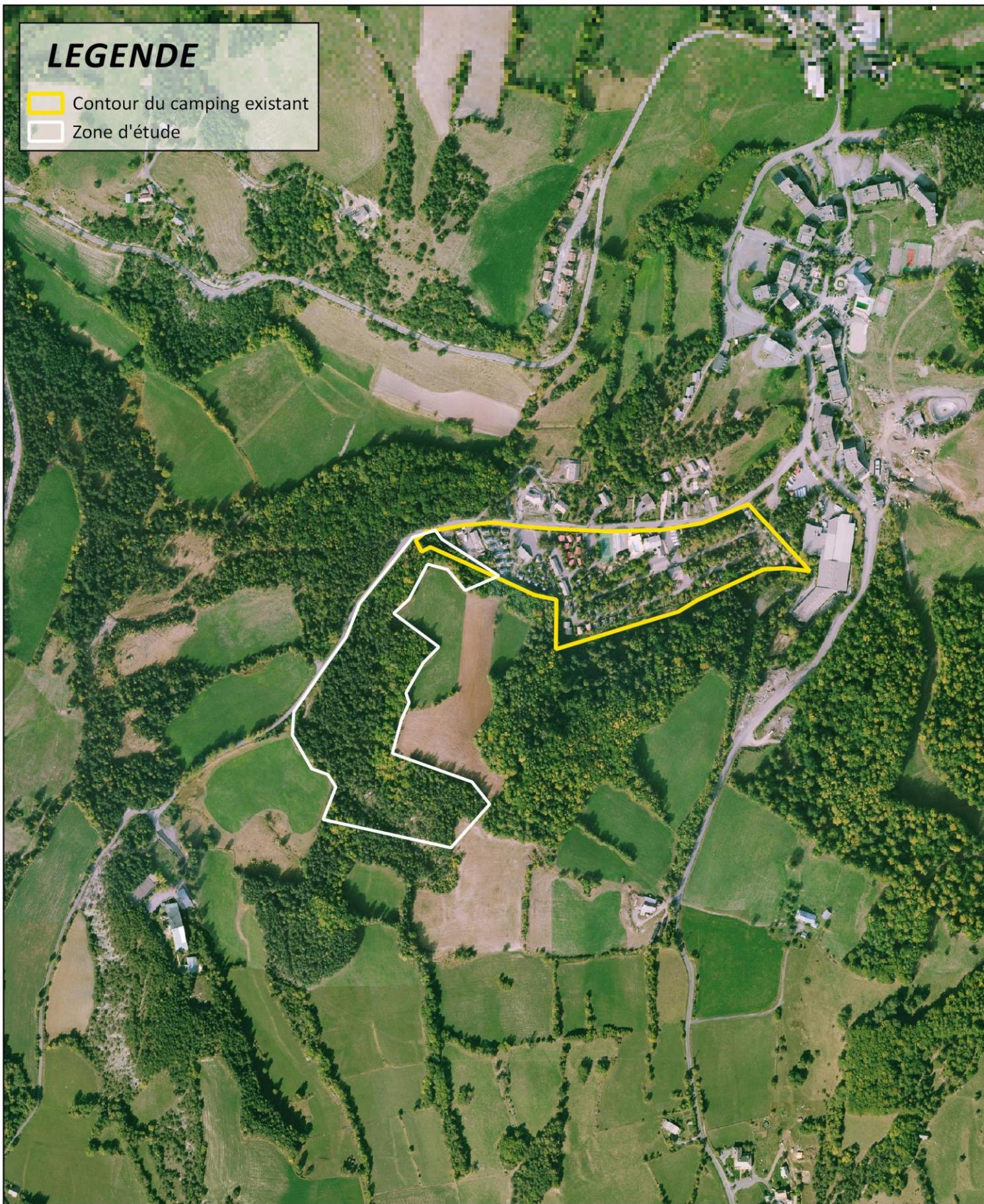
750

1000 m



LEGENDE

-  Contour du camping existant
-  Zone d'étude



Localisation de la zone d'étude



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

2. LE PROJET

2.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La commune de Montclar et ses alentours proposent une multitude d'activités et de loisirs, en été comme en hiver. C'est une zone touristique appréciée par une clientèle hétérogène.

Sa capacité d'accueil de 5 501 lits touristiques (Source : Agence de Développement Touristique Alpes de Haute Provence, 2014), composée de 21% de lits marchands connaît, comme dans l'ensemble des Alpes françaises, une érosion des lits chauds au profit des lits froids.

Le camping Yelloh ! Village - Etoile des neiges représente 41% des lits touristiques marchands de la commune.

Le projet d'extension du camping L'Etoile des Neiges présente un programme de création de 216 lits nouveaux, à travers la construction de cabanes. Ces hébergements insolites sont aujourd'hui fortement recherchés, assurant une fréquentation importante grâce à leur caractère très attractif.

- Il viendra en complément du camping existant, qui continue son développement sur sa surface existante et par conséquent accueille davantage de clientèle à l'année.
- Il proposera des hébergements atypiques sous forme de cabanes sur pilotis.
- Il permettra à la station de Montclar de redynamiser son dispositif d'accueil touristique avec une offre attractive, atypique et répondant à la demande croissante de la clientèle.
- Il s'inscrira au sein d'un camping existant qui propose déjà différents types d'hébergements ainsi que des infrastructures attractives haut de gamme.

Au terme de la réalisation de ce projet, la commune de Montclar disposera d'un parc marchand de 1380 lits dont 696 lits seront le fait du camping Yelloh ! Village - Etoile des neiges, soit 50%.

2.2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en l'extension du camping existant, tout en respectant les normes d'un camping 5 étoiles, labellisé Yelloh ! Village. Il comprend la création de 216 nouveaux lits et d'un bloc sanitaire.

Le concept du projet prévoit la création de cabanes sur pilotis.

Ces hébergements sont une nouveauté pour le camping qui se compose aujourd'hui de 137 emplacements dont 78 bungalows, 11 HLL et 43 emplacements vierges.

L'objectif est d'insérer au maximum ces hébergements à l'espace boisé en restant à proximité des activités du centre station.

2.3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET ET PLAN MASSE

Le programme d'extension du camping de l'Étoile des Neiges s'établit sur la commune de Montclar, non loin de la station de ski, en contre-bas du camping existant, sur une zone boisée non exploitée. Le programme prévoit l'aménagement d'un espace de 21 660m².

Le projet d'extension prévoit l'aménagement de 43 chalets de type HLL, de 35 m² maximum, en ossature bois implantés autour des arbres existant donc implantés de manière irrégulière. Les emplacements des chalets seront d'environ 200 m² chacun.

En termes de capacité d'accueil, 21 chalets seront aménagés de manière à accueillir 3 à 4 personnes, et 22 chalets pourront accueillir de 5 à 6 personnes.

Des sanitaires, de taille appropriée, seront également construits de manière à répondre correctement aux besoins des visiteurs. Ce bâtiment d'environ 520 m² sera en pierre et bois pour garder l'esprit du bâti existant.

Ce secteur bâti totalisera donc une surface de 2 025 m² et constituera un pôle touristique de 216 lits marchands.

Concernant les dénivelés, ils seront conservés dans le sens où seuls 23 emplacements seront terrassés sur 40 m² chacun. Le choix de chalet sur pilotis prend son intérêt ici, car ils permettent de conserver les dénivelés actuels. L'accès aux chalets se fera par des passerelles bois.

Des places de parkings en nombre suffisant sont également prévues, pour permettre aux visiteurs de garer leur voiture proche de leur hébergement. Puis, un service de voiturette ou de vélo électrique sera mis en place, pour permettre aux visiteurs de circuler librement et aisément sans utiliser leur voiture. Des cheminements sont également prévus laissant la possibilité de se déplacer à pied.

Le projet d'extension prévoit l'aménagement de 43 chalet de type HLL sur pilotis et d'un bâtiment sanitaire de taille approprié. Aucune surface ne sera imperméabilisée (mis à part le bâtiment sanitaire).



VUE D'UNE CABANE – ESQUISSE DE PRINCIPE NON CONTRACTUELLE



Limite du Camping Existant

Réseau existant
Egouts communaux

Raccordement Egouts

Limite de l'UTN PROJET

Egouts communaux
Regard existant

Route communale existante

Bâtiment sanitaire

43 emplacements de 200 m² en moyenne
Pour HLL cabanes dans les arbres de 35 m²
en conservant une grande partie des arbres
existants sur l'emplacement

Espace non concerné
par le projet

LEGENDES

- Sens de circulation
- ▭ Circulations et parking
- Espace libre planté
- Espace piétonnier
- Emplacement
- P Parking véhicules
- ➡ Issue de secours
- ➡ Point de rassemblement
- Bornes incendie
- Extincteurs

15/12/2015
PLAN EXTENSION
ECH: 1 / 1 000°

4 133 m²

Bois existant conservé

Bois existant conservé

2.4. POSITIONNEMENT REGLEMENTAIRE DU PROJET

2.4.1. Code de l'Environnement

Selon l'annexe de l'article R122-1 et suivant du Code de l'environnement, le projet d'extension du camping est soumis aux alinéas suivants :

| CATEGORIES de projets | PROJETS Soumis à évaluation environnementale | PROJETS Soumis à examen au cas par cas |
|--|--|---|
| 42° Terrains de camping et caravanage | Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de plus de 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs. | <p>a) Terrains de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 200 emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs ou d'habitations légères de loisirs.</p> <p>b) Aires naturelles de camping et de caravanage permettant l'accueil de 7 à 30 emplacements de tentes, caravanes.</p> |
| 47° Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. | a) Défrichements portant sur une superficie totale, même fragmentée, égale ou supérieure à 25 hectares. | <p>a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.</p> <p>b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare</p> <p>c) Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 hectare</p> |

Nombre d'emplacement créé : 43 nouveaux HLL portant le nombre total d'emplacement à 180

Surface défrichée : 21 660 m² dont 5 210 m² pour du défrichement direct.

Au regard du Code de l'Environnement, le projet est soumis à une demande d'examen au cas par cas. Cette notice d'accompagnement traitera de l'ensemble des opérations.

2.4.2. Code forestier

Selon l'article L341-3 du Code Forestier, « Nul ne peut user du droit de défricher ses bois et forêts sans avoir préalablement obtenu une autorisation ».

La surface défrichée, incluant le défrichement direct et indirect, implique la demande d'une autorisation de défrichement auprès des autorités compétentes.

Au regard du code forestier, le projet est soumis à demande d'autorisation de défrichement.

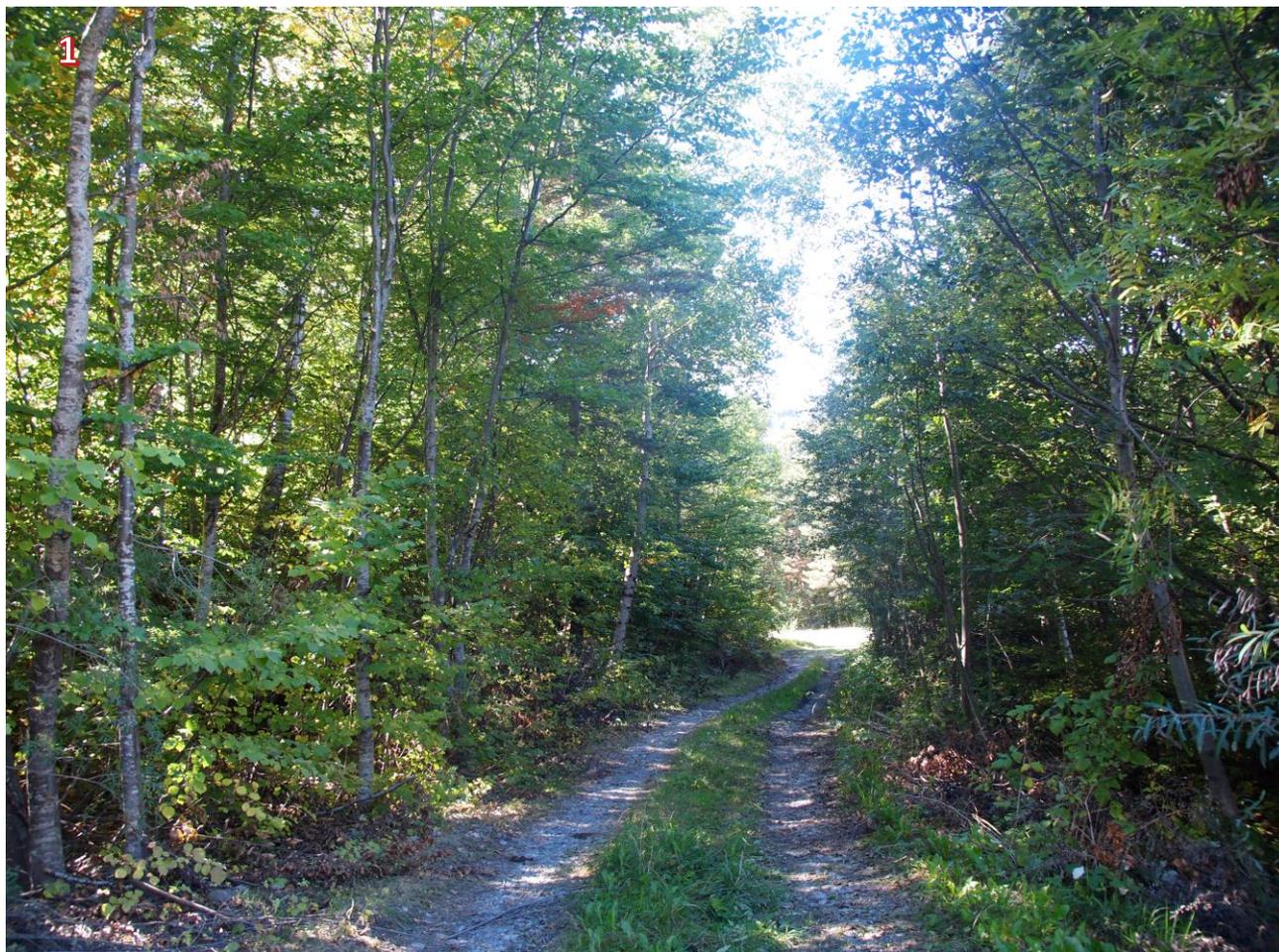
3. CONTEXTE PAYSAGER



mdp
consulting &
engineering

Localisation des prises de vues

N° AFFAIRE: 20181430
DATE: 11/2018
SOURCE: MDP





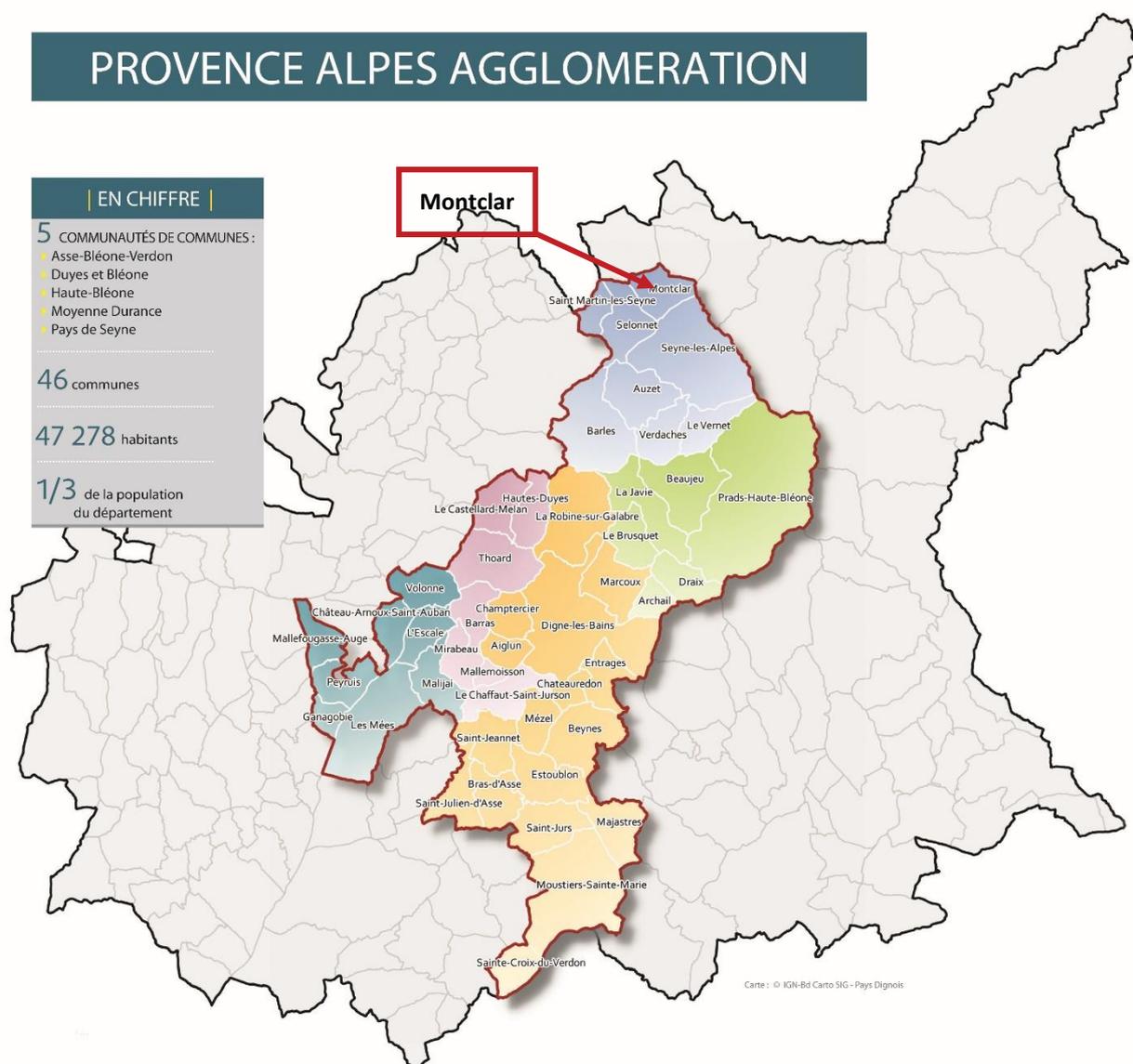


4. CONTEXTE HUMAIN

4.1. URBANISME

4.1.1. Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Au 1er janvier 2017, la Communauté de communes Asse Bléone Verdon (CCABV), la Communauté de communes Moyenne Durance (CCMD), la Communauté de communes des Duyes et Bléone (CCDB), la Communauté de communes Haute Bléone (CCHB) et la Communauté de communes du Pays de Seyne (CCPS) ont fusionné. De la fusion de ces cinq entités est née la communauté d'agglomération « Provence Alpes Agglomération ». Ce nouveau territoire est composé de 46 communes regroupant 47 278 habitants.



Le SCOT Provence Alpes Agglomération n'est pas encore voté. Les orientations stratégiques n'ont pas été définies pour le territoire auquel appartient Montclar. Le projet de Montclar n'est donc pas assujéti au SCOT.

4.1.2. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le PLU de Montclar est en cours de modification. La commission des sites est prévue au mois de décembre 2018 pour un arrêté au mois de février. L'analyse des documents d'urbanisme s'est faite sur la base de ce nouveau PLU.

Le projet d'extension du camping est concerné par plusieurs zonages.

Voir cartographie page suivante.

Le secteur concerné par le camping existant se situe en zone UC. L'extension du camping s'inscrit quant à elle en zone Uc1.

Dans les zones Uc et Uc1 : « Zones urbaines », sont interdit :

- Exploitation agricole et forestière
- Habitation (logement et hébergement) à l'exception des logements de fonction et des saisonniers;
- Artisanat et commerce de détail ;
- Restauration ;
- Commerce de gros ;
- Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle ;
- Autres activités du secteur secondaire ou tertiaire (industrie, entrepôt, bureau, centre de congrès et d'exposition)

Sont soumises à condition particulière « *Les constructions, aménagements, équipements et services à usage d'hébergement hôtelier et touristique à condition d'être réalisé sous la forme d'un camping et pour la zone Uc1 de respecter les principes de l'orientation d'aménagement et de programmation n°1.* »

0 100 200 300 400 m



LEGENDE ZONES DU PLU

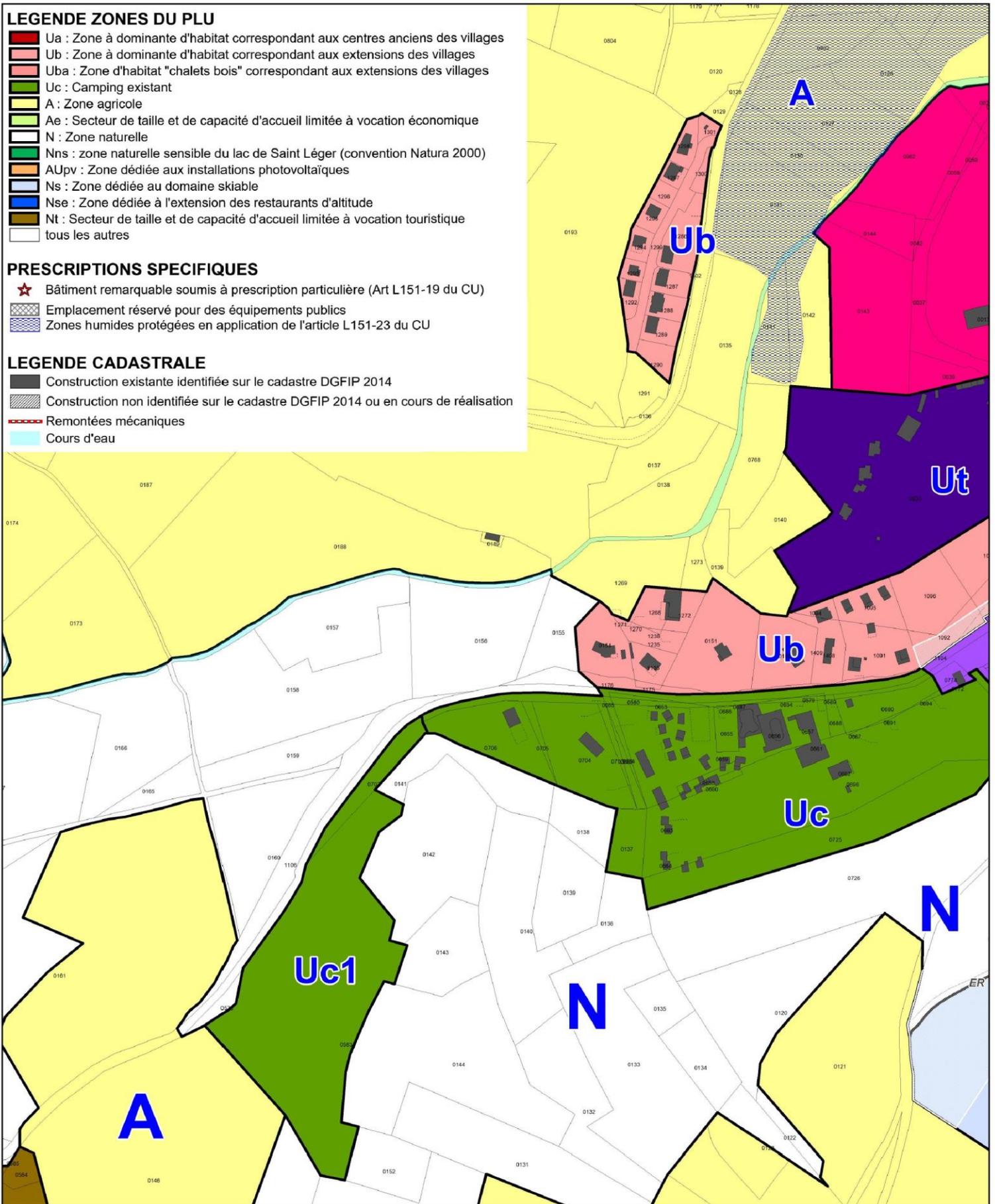
- Ua : Zone à dominante d'habitat correspondant aux centres anciens des villages
- Ub : Zone à dominante d'habitat correspondant aux extensions des villages
- Uba : Zone d'habitat "chalets bois" correspondant aux extensions des villages
- Uc : Camping existant
- A : Zone agricole
- Ae : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation économique
- N : Zone naturelle
- Nns : zone naturelle sensible du lac de Saint Léger (convention Natura 2000)
- AUpv : Zone dédiée aux installations photovoltaïques
- Ns : Zone dédiée au domaine skiable
- Nse : Zone dédiée à l'extension des restaurants d'altitude
- Nt : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée à vocation touristique
- tous les autres

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

- Bâtiment remarquable soumis à prescription particulière (Art L151-19 du CU)
- Emplacement réservé pour des équipements publics
- Zones humides protégées en application de l'article L151-23 du CU

LEGENDE CADASTRALE

- Construction existante identifiée sur le cadastre DGFIP 2014
- Construction non identifiée sur le cadastre DGFIP 2014 ou en cours de réalisation
- Remontées mécaniques
- Cours d'eau



Plan Local d'Urbanisme



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP ; ALPICITE ; Mairie de Montclar

Le projet d'extension du camping est cohérent avec les zonages du Plan Local d'Urbanisme. Sa réalisation suivra les préconisations ainsi que les prescriptions afférentes au zonage concerné.

Il fait également partie du PADD et s'inscrit dans ses orientations générales sous le volet : « Dynamiser l'activité touristique pour créer une dynamique économique durable sur la commune : améliorer et diversifier l'offre en hébergement. »

4.2. RISQUE NATUREL

Source : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs dans les Alpes de Haute-Provence

4.2.1. Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn)

La commune de Montclar ne possède pas à ce jour de PPRn, l'analyse se base donc sur les porter a connaissance présent dans le Dossier Départemental sur les risques majeurs dans les Alpes de Haute-Provence daté de 2017.

| Risques Naturels | | | | | Risques Technologiques | | | |
|------------------|----------------------|--------|-----------|--------------|------------------------|---------|---------|-----------|
| Inondation | Mouvement de terrain | Séisme | Avalanche | Feu de Forêt | Industriel | TMD | Barrage | Nucléaire |
| | | | | | | Routier | | |

TABLEAU DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS IDENTIFIES A MONTCLAR

La commune de Montclar est désignée par ce dossier comme exposée aux risques d'inondation, de mouvement de terrains, de séismes, de feu de forêt (Léger).

4.2.2. Risque de feux de forêt

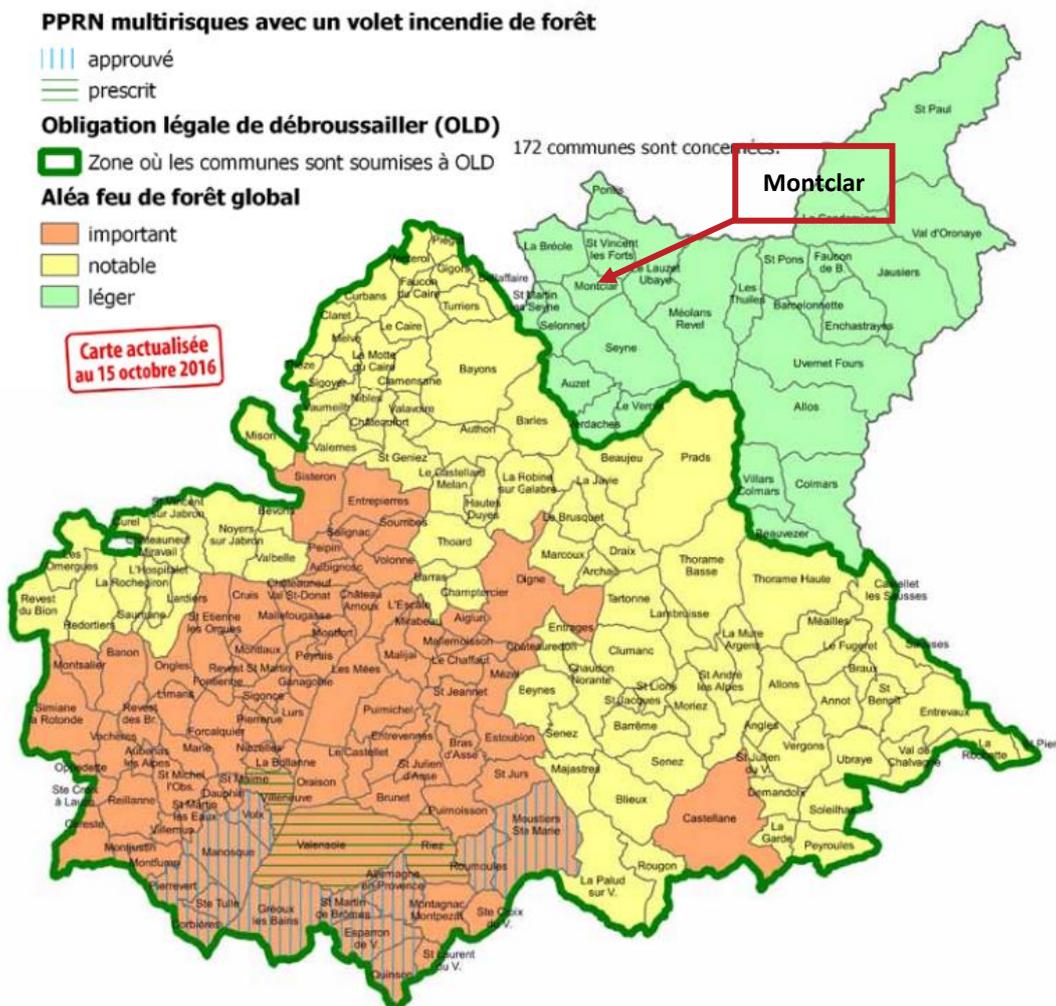
La commune de Montclar et par conséquent le camping de l'Etoile des Neiges fait partie des communes exposées à un risque léger de feu de forêt. Elle n'est pas comprise dans la zone d'Obligation Légale de Débroussailler (OLD).

Le cahier des prescriptions de sécurité du camping l'Etoile des Neiges, approuvé par Arrêté Municipal n° 2006/4 du 18/08/06, indique que la nature des risques auxquels le camping est soumis est faible (aléa 3/9). Le groupe de visite de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes a procédé à la visite du camping le 13 juin 2014 et a donné un avis favorable.

Le camping est actuellement équipé d'un point phone, d'une sirène, d'un porte-voix avec sirène incorporée.

Les mesures de prévention seront suffisantes pour contenir la valeur du risque incendie. D'autant plus que les différentes habitations seront espacées de plus de 10m les unes des autres.

L'aléa feu de forêt sera correctement pris en compte pour l'élaboration de ce projet.



LES COMMUNES SOUMISES AU RISQUE FEU DE FORÊT EN REGION PACA

4.2.3. Mouvement de terrain

Source : infoterre.brgm.fr (2018)

La commune de Montclar n'est pas concernée par un risque de mouvement de terrain.

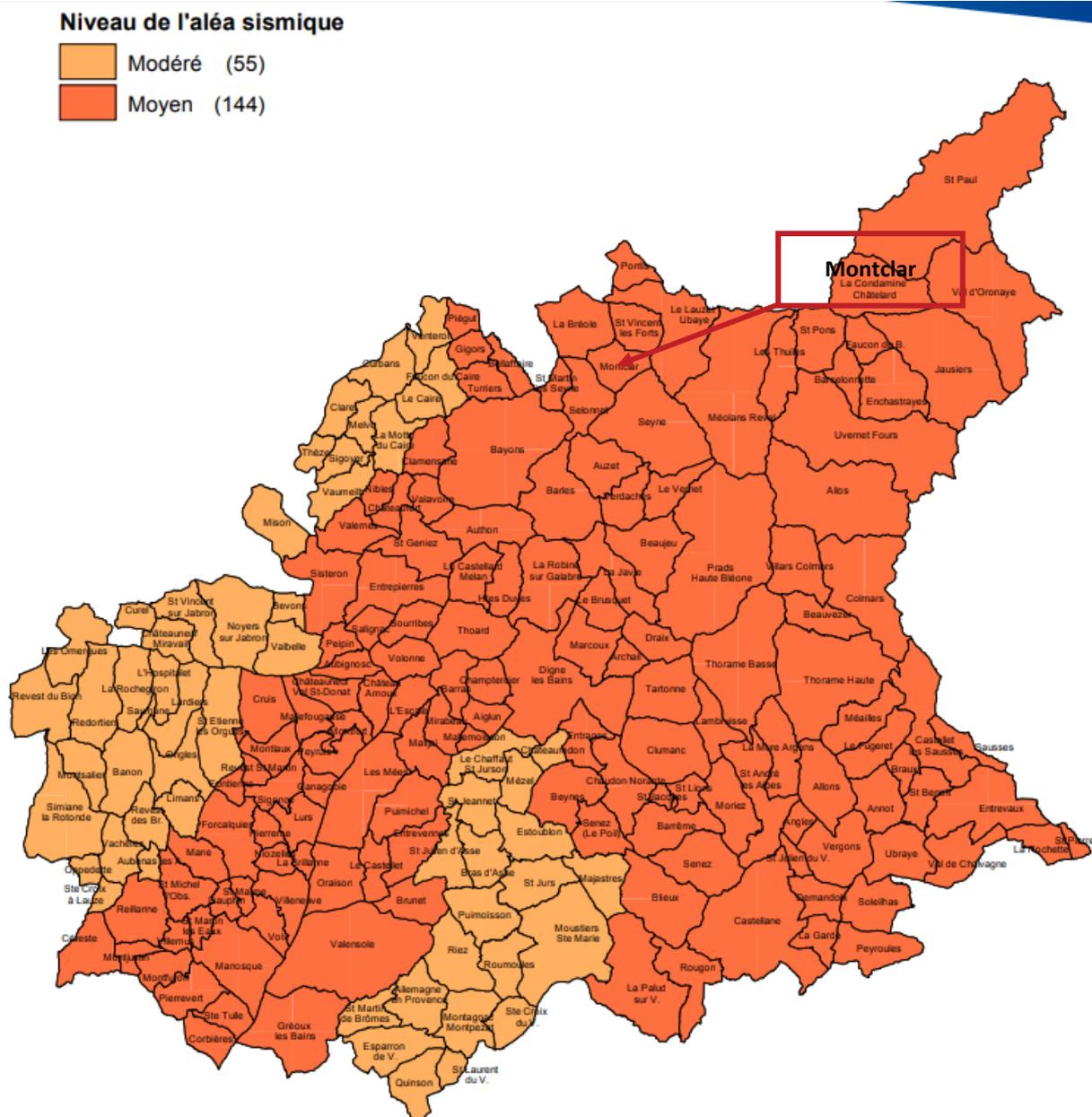


CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE DE MONTCLAR

La zone d'étude n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrains, d'éboulements, de coulées ou d'effondrement.

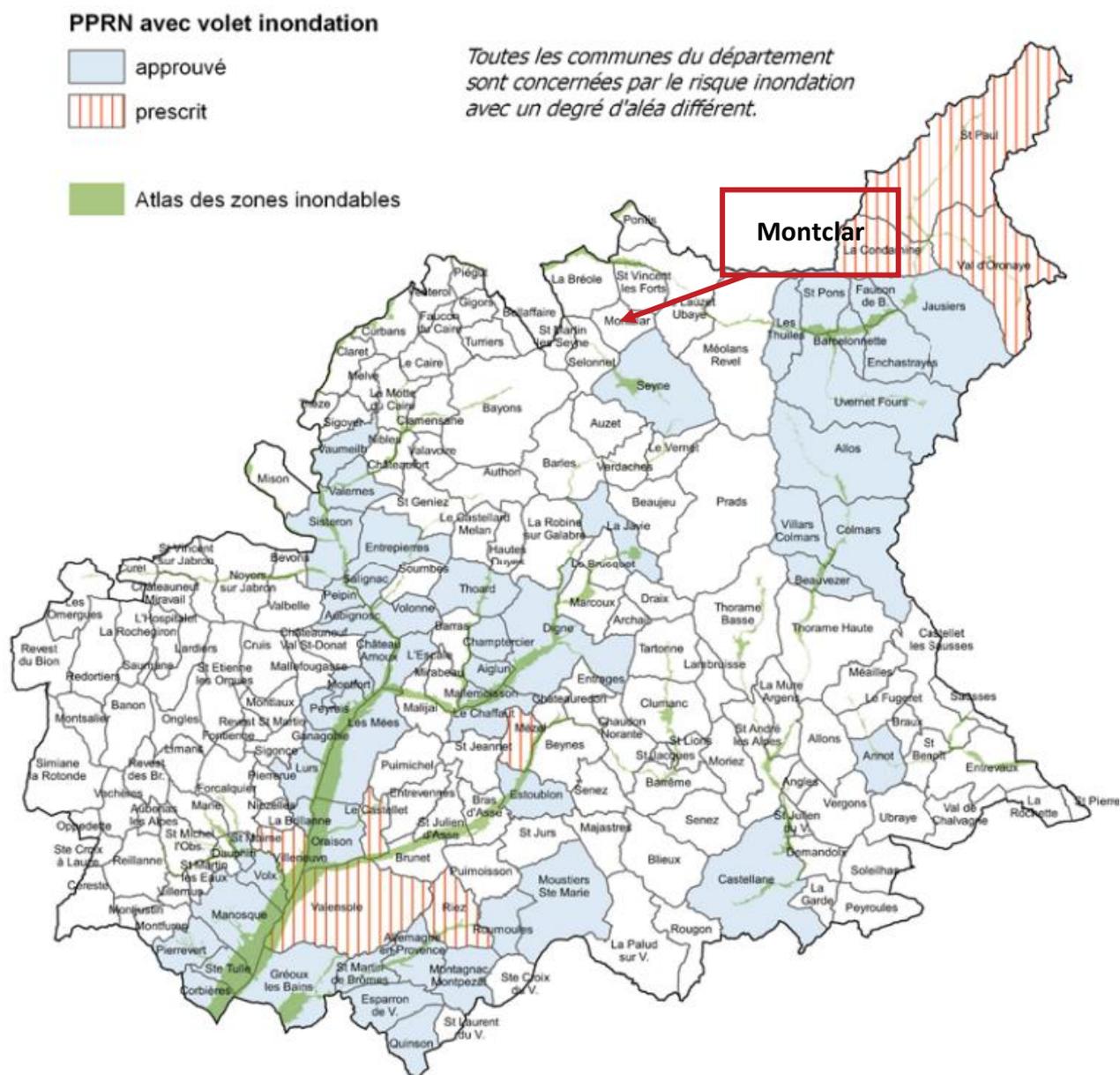
4.2.4. *Risque sismique*

Le zonage sismique français actuellement en vigueur constitue une référence réglementaire depuis la publication du Décret n°2010-1255 du 22 Octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.



La commune de Montclar et son camping se situent en zone de sismicité moyenne : 4. Les préconisations afférentes à ce type de zonage seront respectées.

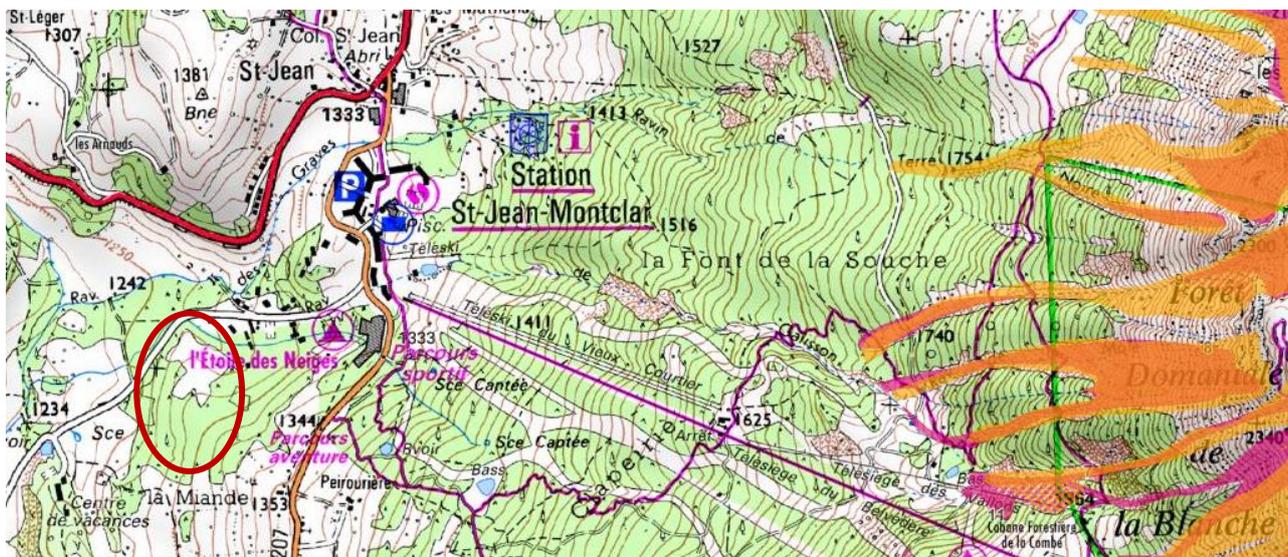
4.2.5. Risque d'inondation



Aucun risque n'a été identifié sur le secteur projeté

4.2.6. Risque avalanche

La Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA) ne recense aucun aléa d'avalanche sur la zone d'étude. Il n'existe pas non plus de porter à connaissance par témoignage ou analyse orthophotographique.



CARTE DE LOCALISATION DES PHENOMENES D'AVALANCHE (CLPA) – EXTRAIT GEOPORTAIL

Le camping de l'Étoile des Neige n'est pas soumis aux phénomènes avalanches.

4.2.7. Synthèse des risques naturels

La commune de Montclar est désignée par le Dossier Départemental des risques majeurs comme exposée aux risques d'inondation, de mouvement de terrains, de séismes, de feu de forêt (Léger).

L'aléa feu de forêt sera correctement pris en compte pour l'élaboration de ce projet.

La zone d'étude n'est pas concernée par le risque de mouvement de terrains, d'éboulement, de coulées ou d'effondrement.

La commune de Montclar et son camping se situent en zone de sismicité moyenne : 4. Les préconisations afférentes à ce type de zonage seront respectées.

Aucun risque n'a été identifié sur le secteur projeté

Le camping de l'Étoile des Neige n'est pas soumis aux phénomènes d'avalanches.

4.3. ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Ce volet ne recense que les zonages environnementaux existants sur ou à proximité de la zone d'étude. Les zonages qui ne sont pas mentionnés sont inexistant sur le territoire considéré.

4.3.1. Aires d'inventaires

4.3.1.1. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont des inventaires des espaces naturels terrestres remarquables du territoire français.

Il s'agit d'un document d'alerte n'ayant pas de valeur réglementaire. Néanmoins, il convient d'en prendre connaissance et de veiller à respecter ces richesses naturelles dans le cadre d'aménagements.

Voir carte ci-après.

Le secteur étudié n'est concerné par aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche se situe à plus d'un kilomètre du projet.

4.3.2. Aires de protection

4.3.2.1. Zones Natura 2000

La constitution du réseau Natura 2000 repose sur la mise en œuvre de deux directives européennes : les directives « oiseaux » et « habitats ». Son objectif est la conservation, voire la restauration d'habitats naturels et d'habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage, et d'une façon générale, la préservation de la diversité biologique. Ce réseau est constitué de :

- Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive européenne 79/409/CEE « Oiseaux » du 2 avril 1979, proposés pour la France.
- Sites d'intérêts communautaires (SIC) puis Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive 92/43/CEE « Habitats, Faune, Flore » du 21 mai 1992 proposés pour la France

La zone en projet se situe à plus d'un kilomètre à vol d'oiseau de la zone Natura 2000 la plus proche. Il s'agit de la ZSC N°FR9301546 « Lac de Saint Leger ».

Voir carte ci-après.

Le secteur étudié n'est pas concerné par un zonage Natura 2 000. Une évaluation d'incidence N2000 n'est pas nécessaire au vu de la distance avec le périmètre le plus proche.

0 600 1200 1800 2400 m



LEGENDE

-  Zone d'étude
-  ZNIEFF type I
-  ZNIEFF type II
-  ZICO

Lac-tourbière de Saint-Léger

Bassins de Seyne-les-Alpes et de Selonnet

Aires d'inventaires



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

0

900

1800

2700

3600 m



LEGENDE

-  Zone d'étude
-  Zone de Protection Spéciale (DO)
-  Zone Spéciale de Conservation (DH)

LAC SAINT LEGER

DORMIL

Zones Natura 2000



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

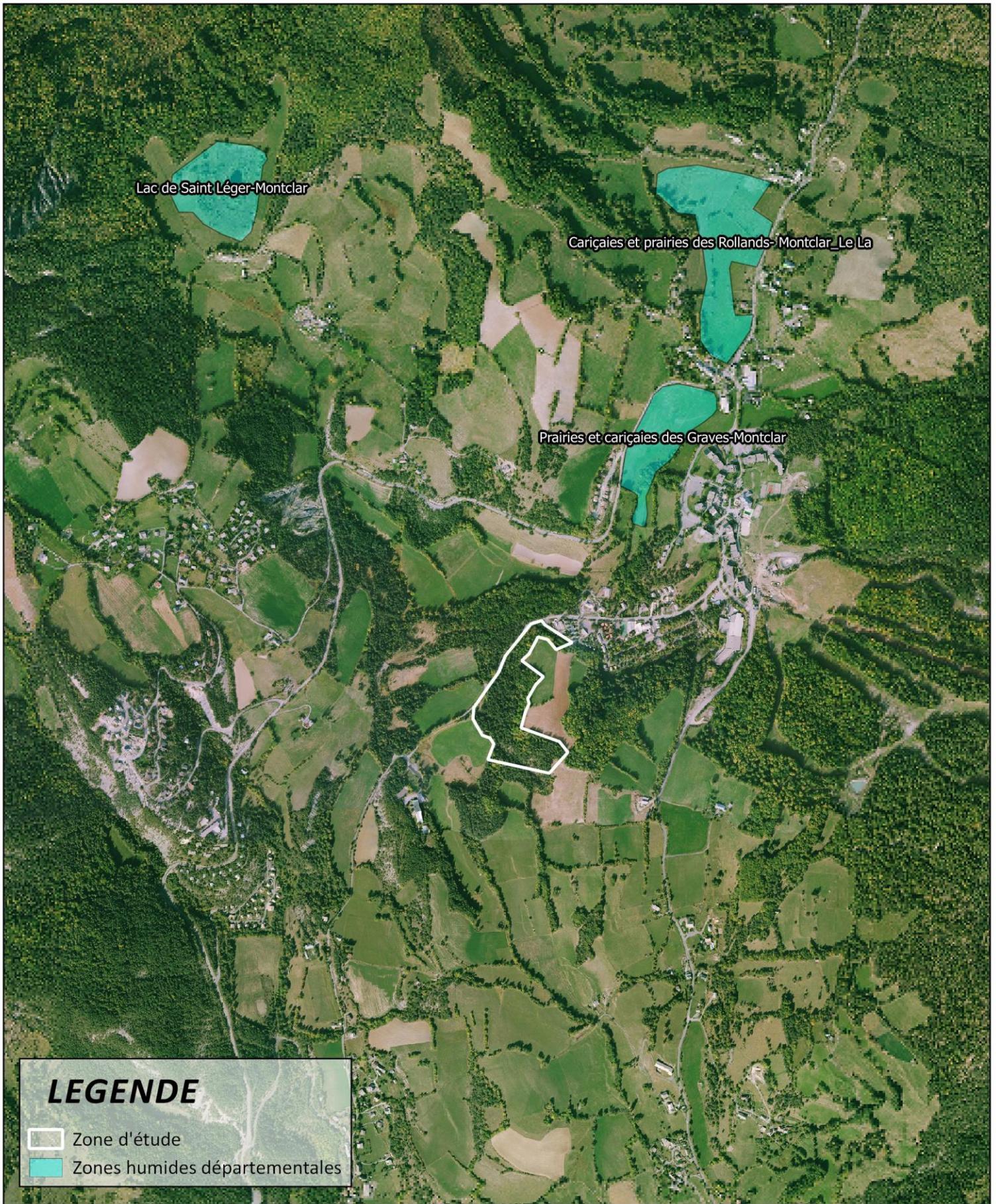
4.3.2.1. *Zones humides départementales*

Aucune zone humide référencée lors de l'inventaire départemental n'est présente au droit du projet.

Voir carte ci-après.

Il n'existe pas de zones humides référencées par le département sur la zone d'étude.

0 400 800 1200 1600 m



Lac de Saint Léger-Montclar

Cariçaias et prairies des Rollands- Montclar_ Le La

Prairies et cariçaias des Graves-Montclar

LEGENDE

-  Zone d'étude
-  Zones humides départementales

Zones humides départementales



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

4.4. AGRICULTURE ET PASTORALISME



EXTRAIT GEOPORTAIL – RPG2017

La zone susceptible d'accueillir le projet n'est soumise à aucune activité agricole ou pastorale.

4.5. SYLVICULTURE

La commune de Montclar possède un Aménagement forestier sur sa forêt communale gérée par l'Office National de la Forêt.

Le camping de l'Etoile des Neiges est situé hors des forêts communales gérées par l'aménagement forestier 2009-2028.

La zone d'étude est située en milieu boisé appartenant au pétitionnaire et est non gérée par l'ONF.

Le détail du boisement sera abordé dans la partie « Habitats ».

Une demande d'autorisation de défrichement sera déposée auprès des services des autorités compétentes.

FORET COMMUNALE DE MONTCLAR

219.62 ha

AMENAGEMENT 2009- 2028

CARTE DES COMPARTIMENTS CLIMATIQUES

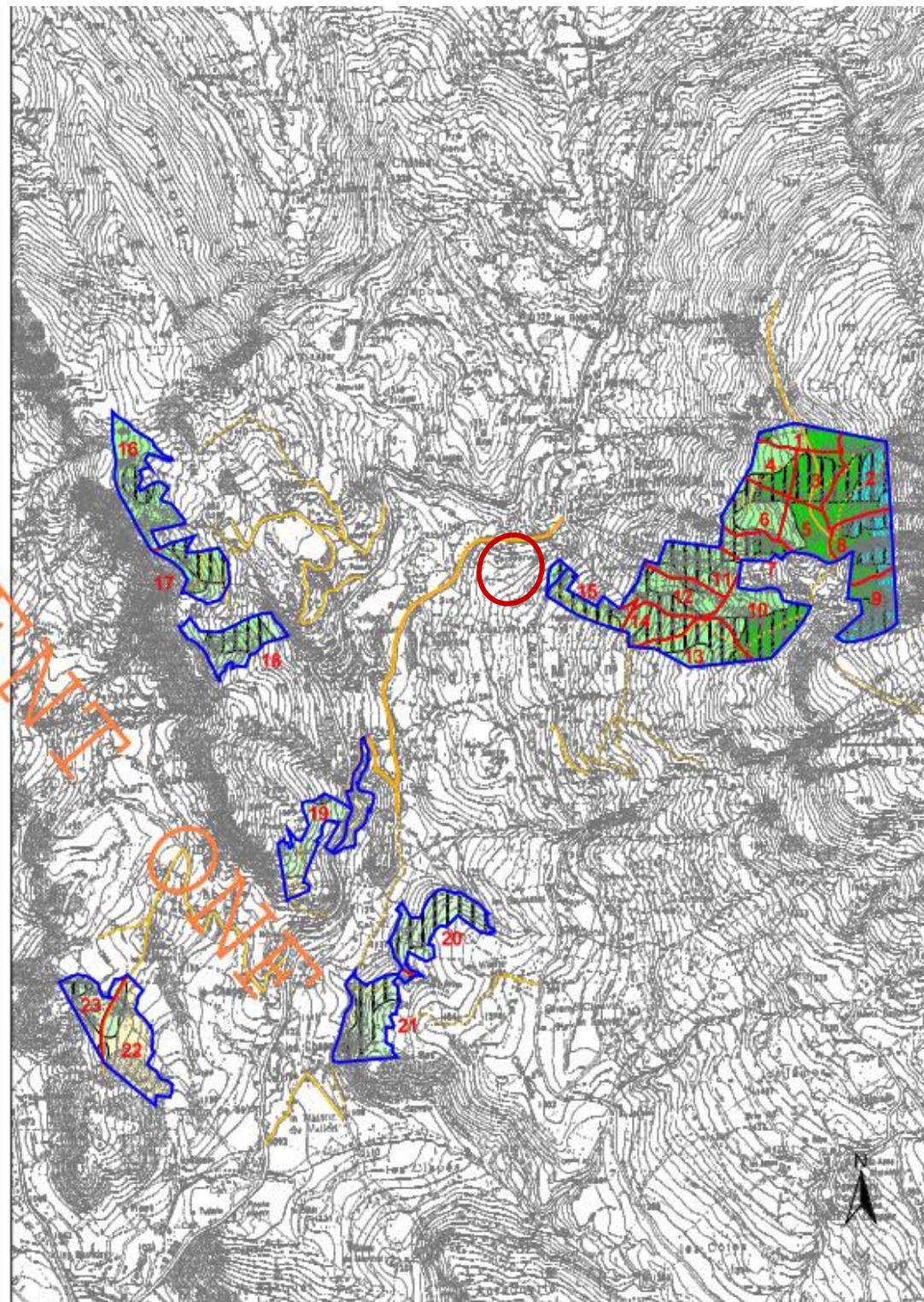
-  Limite de périmètre
-  Limite de parcellaire
-  Numéro de parcelle

Réseau de desserte

-  Route accessible aux grumiers
-  Traines

Compartiments climatiques

-  Montagnard inférieur d'ubac
-  Montagnard moyen d'ubac
-  Montagnard supérieur d'ubac
-  Subalpin inférieur d'ubac
-  Supraméditerranéen d'adret
-  Montagnard inférieur d'adret
-  Montagnard moyen d'adret
-  Montagnard supérieur d'adret
-  Subalpin inférieur d'adret



5. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

5.1. CAPTAGES D'EAU POTABLE

Des périmètres de protections de captages d'eau potables sont présents sur la commune de Montclar.

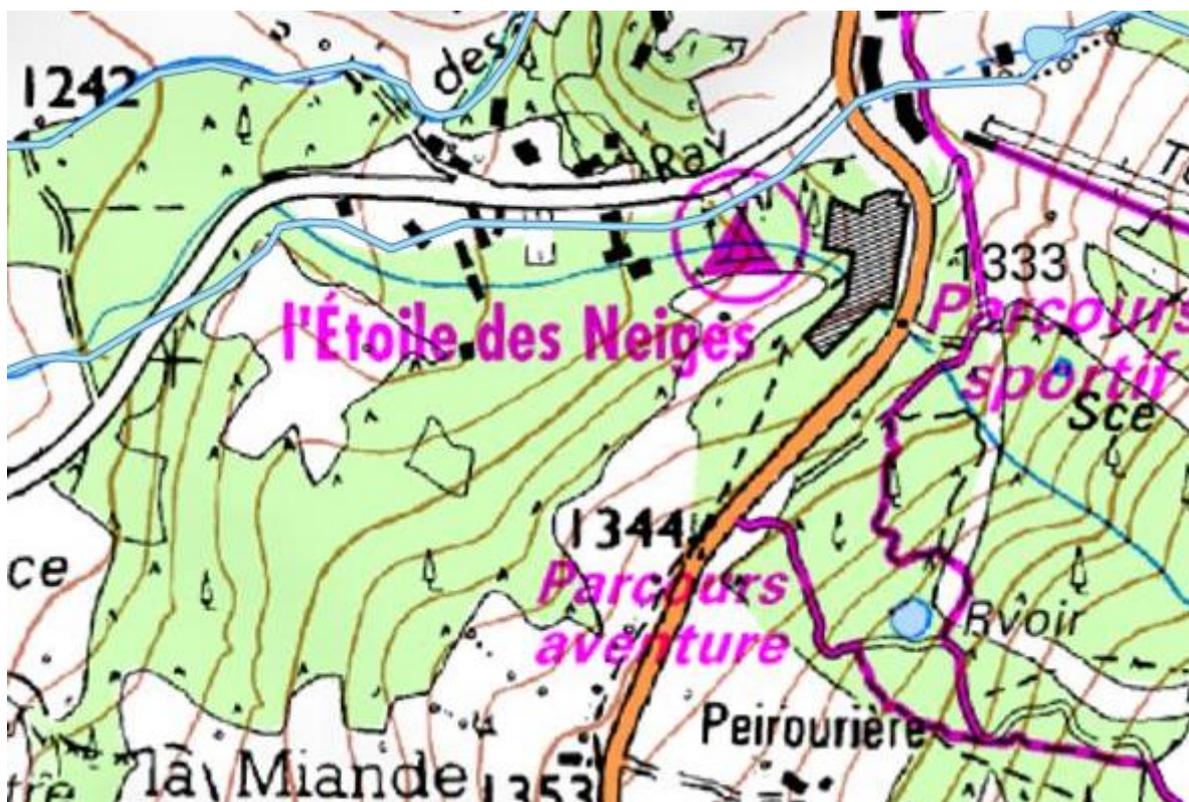
Ces périmètres ont un été défini par un hydrogéologue expert, la DUP les concernant n'a pas encore été approuvée. L'Agence Régionale de la Santé a été contactée le 05/11/2018 pour des informations relatives à ces périmètres.

Le projet d'extension de camping n'est pas concerné par ces zonages de protection situés juste au-dessus de la route. L'ARS fait tout de même savoir que toutes les nouvelles constructions sont interdites dans ces périmètres et que les constructions existantes doivent être raccordées au réseau public d'assainissement.

Le projet d'extension du camping Yelloh ! Village de l'Etoile des Neiges n'est pas concerné par un périmètre de protection de captage.

5.2. COURS D'EAU

Le camping de l'Etoile des Neiges, sur la commune de Montclar, est traversé par un ruisseau. Cependant les porter à connaissance (IGN et la carte du Réseau hydrographique de Géoportail) ne s'accorde pas sur la délimitation de ses abords.



Afin de corriger ce biais, le ruisseau a été délimité au GPS lors des prospections réalisées pour les inventaires. Sa délimitation est visible sur la carte page suivante. Ce ruisseau est busé au niveau des chemins d'accès pour permettre le passage des véhicules.

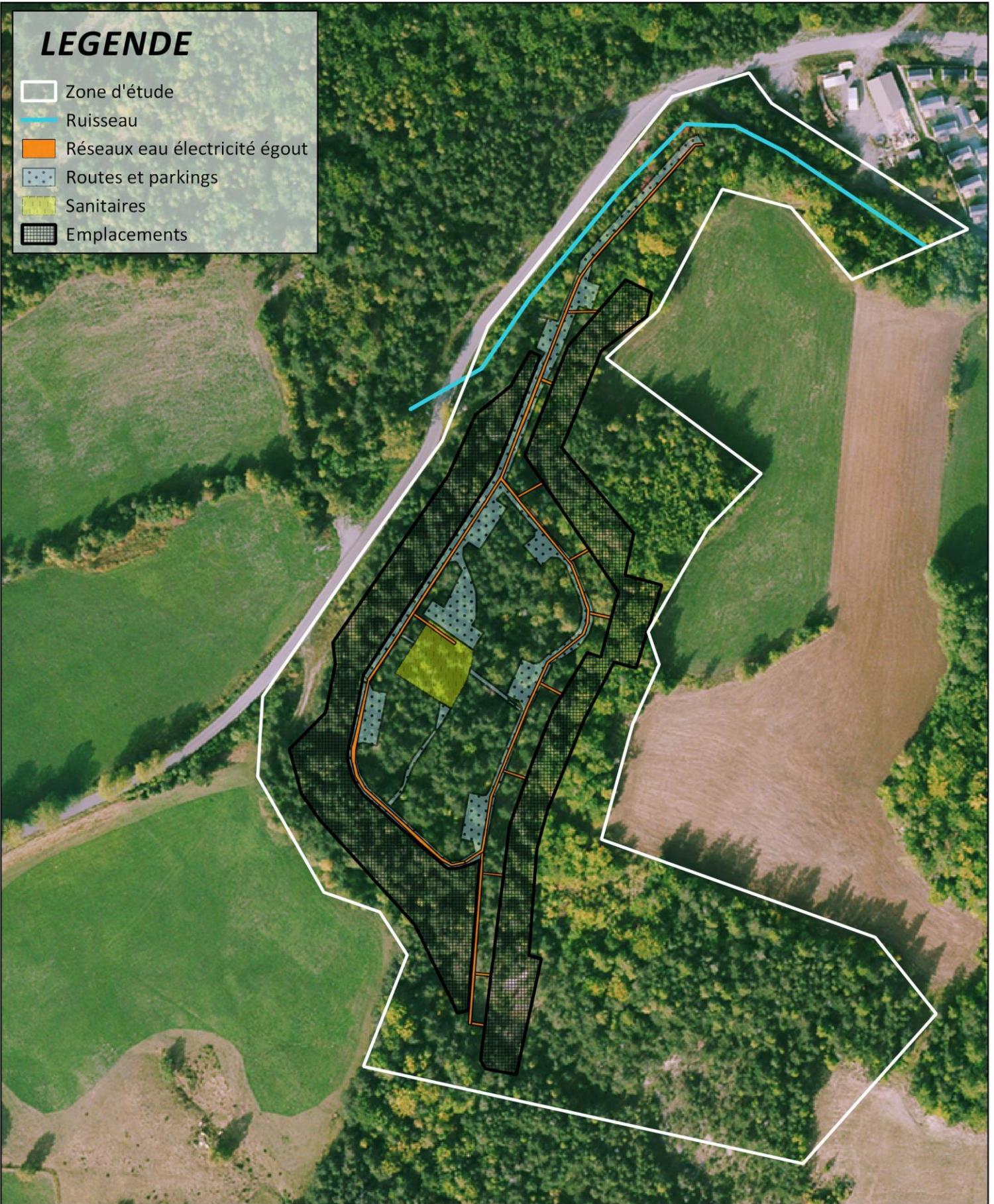
Le projet n'a aucun impact sur le cours d'eau, tant sur son lit majeur que mineur ainsi que sur ses rives et son approvisionnement.

0 60 120 180 240 m



LEGENDE

-  Zone d'étude
-  Ruisseau
-  Réseaux eau électricité égout
-  Routes et parkings
-  Sanitaires
-  Emplacements



Délimitation du ruisseau présent sur la zone d'étude



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

5.3. ASSAINISSEMENT

Montclar est raccordée à la station d'épuration « Montclar 2 » située sur la commune. La station d'épuration a fait l'objet d'une extension, et d'une mise aux normes européennes, en 2008. Sa capacité nominale est de 2550 équivalents habitants annuels.

La station d'épuration de Montclar fonctionne bien toute l'année mais connaît des périodes ponctuelles de saturation aux mois de février et d'août, qui correspondent aux périodes les plus touristiques.

Dans la perspective des aménagements et de manière à régler les problèmes de saturation ponctuels, la commune s'est engagée à mettre en place un bassin tampon de 100 m³, ainsi qu'un dégrilleur. Ainsi, la station d'épuration pourrait traiter efficacement les effluents actuels, y compris les effluents futurs liés à l'extension du camping.

Cet aménagement n'a pas encore été réalisé. Dans la mesure où la station n'est pas en mesure de supporter l'extension du camping de l'Etoile des Neige, le pétitionnaire s'engage à retirer 43 emplacements actifs du camping actuel pour favoriser les 43 nouveaux emplacements de l'extension.

Le projet sera pourvu d'un réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales.

Le raccordement des effluents au réseau d'égout communal sera effectué conformément au Plan Local d'Urbanisme.

Pour être en accord avec les capacités actuelle de la station d'épuration, le pétitionnaire s'engage à retirer 43 emplacements du camping actuel pour que l'extension ne sature pas le dispositif en l'absence des aménagements prévu par la commune.

5.4. EAU PLUVIALE

La commune de Montclar n'est pas pourvue d'un réseau séparatif. Aucun dispositif de collecte ne sera installé sur les 43 cabanes sur pilotis. Ce type d'installation permet d'ailleurs de ne pas avoir recours aux terrassements et de ne pas imperméabiliser ces surfaces.

Sur la totalité de l'aménagement prévu, seul le bâtiment sanitaire correspondra à une surface imperméabilisée. Les chemins d'accès seront réalisés à l'aide de matériaux perméables ou simplement laissés à nu et aucun drainage d'interception ne sera réalisé.

Les eaux pluviales ne seront pas collectées exception faite du bâtiment sanitaire. Les volumes récoltés par ce dernier et la surface imperméabilisée par le bâtiment sanitaire sont considérés comme négligeables au vu des surfaces concernées.

6. CONTEXTE BIOTIQUE

6.1. HABITATS

Situé sur un terrain entièrement boisé, le site offre une faible diversité d'habitats. La zone d'étude est composée d'une mosaïque de boisement dont le détail et la répartition sont disponibles ci-après.

6.1.1. Habitats naturels

6.1.1.1. La pinède à pin sylvestre

| | |
|--------------------------------------|---|
| CORINE BIOTOPE EUR 27 | 42.58 « Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes sud-occidentales » |
| | - |

Cet habitat regroupe les forêts mésophiles montagnardes à Pyroles, occupant une large zone sur le revers sud-ouest des Alpes depuis le Dauphiné jusqu'aux Alpes maritimes. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 41.43. Cet habitat n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires. La strate arborée est dominée par le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*) accompagné par le Hêtre (*Fagus sylvatica*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*) et le Noisetier (*Corylus avellana*). Le recouvrement de cette strate est relativement important (70 à 85 %). La strate arbustive est composée de Chèvrefeuille des haies (*Lonicera periclymenum*), Alisier blanc (*Sorbus aria*), Genévrier commun (*Juniperus communis*) ou de Troène commun (*Ligustrum vulgare*), avec un recouvrement global de 30 % environ. La strate herbacée est composée de Pyrole unilatérale (*Orthilia secunda*), d'Epipactis pourpre noirâtre (*Epipactis atrorubens*), de Fraisier des bois (*Fragaria vesca*), etc.

La Pinède à Pin sylvestre recouvre la partie basse du site, partie un peu moins pentue, correspondant probablement à d'anciennes cultures abandonnées. Cet habitat est commun à très commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat des Pinède à Pin Sylvestre est commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible.

6.1.1.2. La hêtraie

| | |
|--------------------------------------|---|
| CORINE BIOTOPE EUR 27 | 41.17 « Hêtraies médio-européennes méridionales » |
| | - |

Cet habitat regroupe les forêts des montagnes ouest-méditerranéennes et du versant méridional des Alpes avec une strate herbacée souvent floristiquement riche, composée d'un mélange d'espèces médio-européennes, méditerranéennes et d'endémiques locales. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 41.17, et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires. La strate arborée est dominée par le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) en mélange avec le Pin sylvestre (*Pinus sylvestris*). Le recouvrement de cette strate est important (85 %). La strate arbustive est composée de Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Groseillier des Alpes (*Ribes alpinum*) ou de Troène commun (*Ligustrum vulgare*), avec un recouvrement global de 40 % environ. La strate herbacée est plus réduite et composée de Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), Mélisque penchée (*Melica nutans*), Gentiane ciliée (*Gentianopsis ciliata*), ...

La hêtraie recouvre les pentes les plus fortes du site. L'état de conservation de l'habitat est bon. Il est commun au niveau local et régional. Cet habitat est commun à très commun dans les Alpes du Sud et est dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Aucune menace ne pèse sur la conservation de cet habitat.

L'habitat de la Hêtraie est commun au niveau local et régional, et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible.

6.1.1.3. La frênaie

| | |
|---------------------------|---|
| CORINE BIOTOPE | 44.31 « Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (rivulaires) » |
| EUR 27 | 91e0*« Forêt alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)* » |

Cet habitat regroupe les formations à *Fraxinus excelsior* et *Alnus glutinosa* des sources et des petits cours d'eaux étroits d'Europe moyenne atlantique, sub-atlantique et sub-continentale. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 44.31, et est intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires prioritaires sous le code 91E0* des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*).

Cet habitat occupe des surfaces réduites le long du ruisseau qui longe la partie basse du site. La strate arborée est dominée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) accompagné par le Saule blanc (*Salix alba*) et le Cerisier à grappes (*Prunus padus*). Le recouvrement est important (80 %). Les strates arbustives et herbacée sont réduites et composées de Saule pourpre (*Salix purpurea*), Saule noircissant (*Salix myrsinifolia*), Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*), Benoîte commune (*Geum urbanum*), Berce commune (*Heracleum sphondylium*), avec un recouvrement global de 30 % environ.

Les surfaces de cet habitat sont réduites et s'apparentent souvent plus à un faciès plus humide de la Pinède ou de la Hêtraie sur le site d'étude. Il est commun et dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Il est globalement peu menacé.

L'habitat de la Frênaie est commun au niveau local et régional. C'est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. L'enjeu local de conservation est qualifié de fort.

6.1.1.4. *Le ruisseau*

| | |
|--------------------------------------|----------------------|
| CORINE BIOTOPE EUR 27 | 24.11 « Ruisselets » |
| | - |

Cet habitat regroupe les ruisseaux et cours d'eau, permanents ou non. Il fait partie de la typologie des habitats naturels français CORINE biotopes 24.11 et n'est pas intégré dans la typologie EUR27 des habitats communautaires.

Cet habitat occupe des surfaces peu importantes sur la partie basse du site, en limite de projet. Il est commun et dans un bon état de conservation tant au niveau local qu'au niveau régional. Il est globalement peu menacé.

L'habitat constitué par le ruisseau est commun et dans un bon état de conservation. L'enjeu local de conservation est qualifié de faible à modéré.

0 60 120 180 240 m



LEGENDE

 Zone d'étude

 Ruisseau

Habitats Naturels

 Frênaie

 Hêtraie

 Pinède



Habitats naturels



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

6.1.2. Récapitulatif des habitats présents sur la zone d'étude et de l'impact du projet

| Habitat | Code EUNIS | Code Corine | N2000 | Habitat Prioritaire | Enjeu local | Surface sur la zone d'étude (m ²) | Surface impactée (m ²) | Pourcentage de la zone d'étude | Effets |
|------------------------|------------|-------------|-------|---------------------|-------------|---|------------------------------------|--------------------------------|--------|
| Pinède à pin sylvestre | G3.48 | 42.58 | - | Non | Faible | 27 246 | 4 050 | 14,86 | Faible |
| Hêtraie | G1.67 | 41.17 | - | Non | Faible | 13 481 | 892 | 6,61 | Faible |
| Frênaie | G1.211 | 44.31 | 91E0 | Non | Fort | 3 330 | 268 | 8,05 | Faible |
| Ruisselet | C2.16 | 24.11 | - | Non | Modéré | 500 | 0 | 0 | Nul |

0

80

160

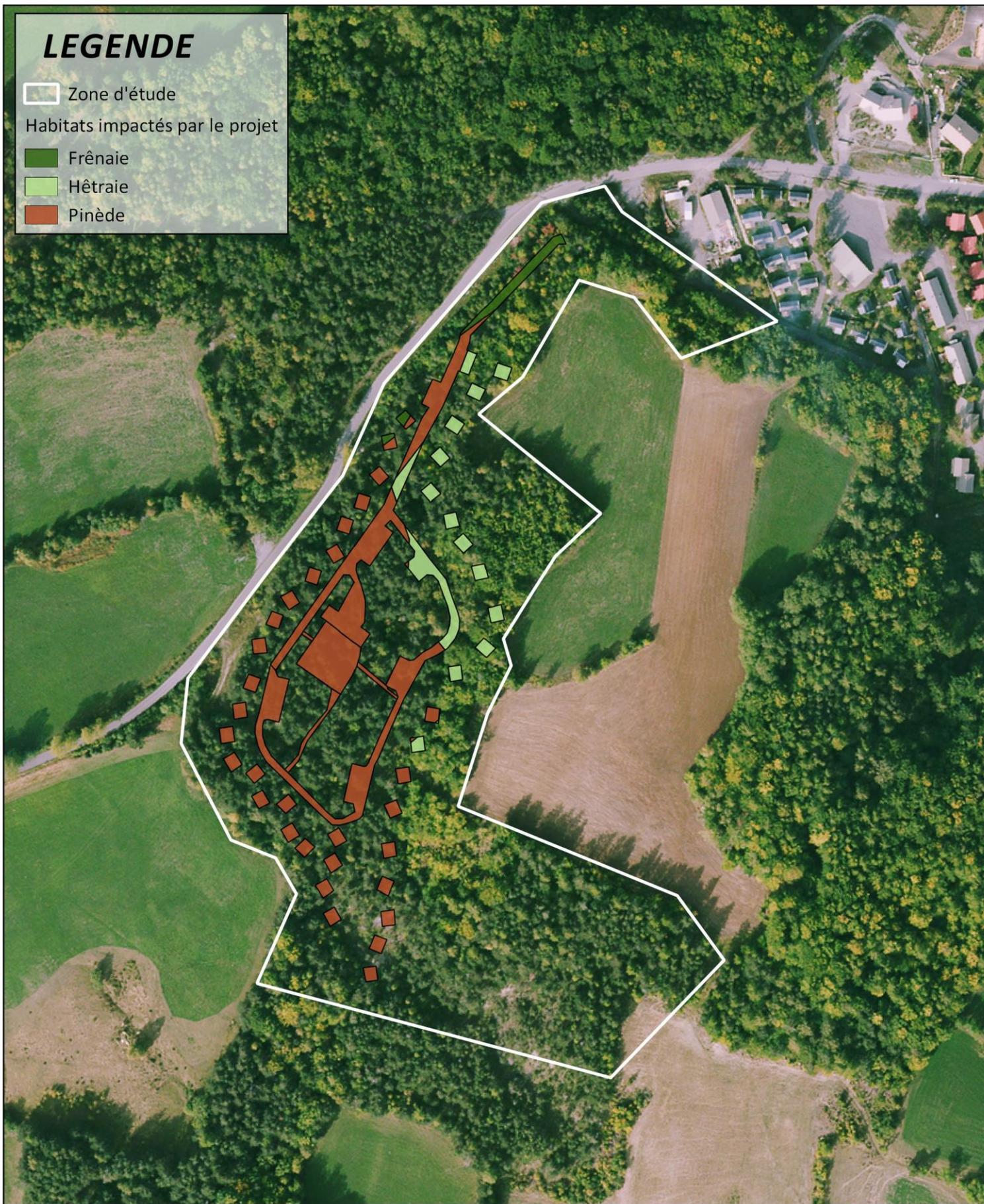
240

320 m



LEGENDE

-  Zone d'étude
- Habitats impactés par le projet
 -  Frênaie
 -  Hêtraie
 -  Pinède



Habitats impactés



N° AFFAIRE: 20181430

DATE: 11/2018

SOURCE: MDP

6.2. FLORE

Lors des prospections réalisées le 8 septembre 2015, 97 espèces végétales vasculaires ont été identifiées. Ce cortège se compose de plantes typiquement montagnardes des milieux boisés.

La liste complète des végétaux inventoriés est disponible en annexe.

Aucune espèce végétale rare et/ou protégée n'a été contactée sur le site. Toutefois, deux espèces réglementées ont pu être inventoriées. Ces espèces sont inscrites à l'annexe B de la convention de Washington sur le commerce international des espèces protégées mais d'une façon réglementée et limitée à un niveau qui ne compromet pas la survie de l'espèce. Ces espèces font partie de la famille des orchidacées et sont présentées dans le tableau ci-après.

| Nom scientifique Nom vernaculaire | Réglementation | Liste Rouge | | | Enjeux | Habitats |
|--|----------------|-------------|--------|--------|--------|---|
| | | Monde | Europe | France | | |
| <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser Epipactis pourpre noirâtre | CW (an.B) | - | LC | LC | Faible | Forêts de feuillus, pinèdes, hêtraies-sapinières, landes, lisères forestières |
| <i>Epipactis leptochila</i> (Godfery) Godfery Epipactis à labelle étroit | CW (an.B) | - | LC | LC | Faible | |

LEGENDE : CW (AN B) : CONVENTION DE WASHINGTON (ANNEXE B)

Aucune espèce végétale rare et/ou protégée n'a été inventoriée sur les espaces support du projet. Les enjeux concernant le couvert végétal où s'inscrivent les aménagements du camping sont qualifiés de faibles.

| Effet | Type | Période d'application | Évaluation de l'impact |
|--|--------|-----------------------|------------------------|
| Destruction d'un couvert végétal à enjeux faible | Direct | Permanent | Faible |

Le projet, par les opérations globales qu'il implique, induit un effet faible sur la flore par la destruction du couvert végétal existant.

6.3. FAUNE

6.3.1. Les mammifères

6.3.1.1. Les espèces présentes

Neuf espèces de mammifères ont été relevées sur le site. Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-après.

EXTENSION DU CAMPING YELLOH VILLAGE ! - L'ETOILE DES NEIGES

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DH | PN | Liste rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Gîtes | | | Sensibilité sur le site |
|---|----------|----|-------------|--------|--------|----------------------------|----------------------------------|---|--------------------------|----------------------------|
| | | | monde | Europe | France | | Hiver | Été | Chasse | |
| <i>Arvicola Terrestris</i> Linnaeus, 1758 Campagnol Terrestre | | | LC | LC | NT | MODEREE | Forêts | | | FAIBLE |
| <i>Capreolus Capreolus</i> Linnaeus, 1758 Chevreuil | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts, lisières, prairies | | | FAIBLE |
| <i>Meles Meles</i> Linnaeus, 1758 Blaireau Européen | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts et lisières | | | FAIBLE |
| <i>Nyctalus Noctula</i> Schreber, 1774 Noctule Commune | AN IV | X | LC | LC | NT | TRES FORTE | Arbres à cavités et bâtiments | Arbres à cavités et bâtiments | Tous types de milieux | MODEREE |
| <i>Pipistrellus Kuhlii</i> Kuhl, 1817 Pipistrelle De Kuhl | AN IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Bâtiments | Bâtiments | Tous types de milieux | MODEREE |
| <i>Pipistrellus Pipistrellus</i> Schreber, 1774 Pipistrelle Commune | AN IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Tous types de milieux | Tous types de milieux hors grottes et mines | Tous types de milieux | MODEREE |
| <i>Sciurus Vulgaris</i> Linnaeus, 1758 Écureuil Roux | | X | LC | LC | LC | FORTE | Forêts | | | FORTE |
| <i>Sus Scrofa</i> Linnaeus, 1758 Sanglier | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts | | | FAIBLE |
| <i>Vulpes Vulpes</i> Linnaeus, 1758 Renard Roux | | | LC | LC | LC | FAIBLE | Forêts, lisières, prairies | | | FAIBLE |

LEGENDE : DIRECTIVE HABITAT : ANNEXE II - ESPECES AYANT PERMIS LA DESIGNATION DES ZONE DE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC) QUI BENEFICIENT DE MESURES DE PROTECTION SPECIALES DE LEUR HABITAT EN RAISON DE LEUR RISQUE DE DISPARITION, DE LEUR VULNERABILITE A CERTAINES MODIFICATIONS DE LEUR HABITAT ET DE LEUR NIVEAU DE RARETE - **PROTECTION NATIONALE :** ARRETE DU 23 AVRIL 2007 MODIFIE AU 07 OCTOBRE 2012 FIXANT LA LISTE DES MAMMIFERES TERRESTRES PROTEGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET LES MODALITES DE LEUR PROTECTION - **LISTE ROUGE :** LISTE ROUGE MONDE (UICN, 2012) ; LISTE ROUGE FRANCE (UICN FRANCE, 2009) ; LISTE ROUGE PACA - CR : EN GRAVE DANGER (TRES RARE), EN : EN DANGER (RARE), VU : VULNERABLE (EFFECTIFS EN DECLIN), NT : QUASI MENACE, LC : MOINS CONCERNE, NE : NON EVALUE, DD : DONNEES INSUFFISANTES **ENJEUX :** VALEUR PATRIMONIALE SPECIFIQUE INTRINSEQUE DE L'ESPECE : FAIBLE / MODERE / FORT / TRES FORT - HABITAT D'ESPECE SUR LE SITE : H HIVERNAGE, R REPRODUCTION, C CHASSE OU NOURRISSAGE

6.3.1.2. *Les espèces sensibles*

L'écureuil roux

L'écureuil roux est un rongeur forestier, non menacé et fréquent dans les Alpes de Haute Provence. Ses habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, mixtes ou résineuses, habitats présents dans l'emprise du projet. Des traces régulières de cette espèce ont été diagnostiquées. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

La pipistrelle de Kuhl

La pipistrelle de Kuhl est une chauve-souris anthropophile. Elle a été contactée en lisière du boisement du site et en fin de prospection, montrant que les gîtes ne sont pas situés dans le site ou à proximité. Aucun contact n'a été réalisé dans le boisement. L'enjeu local de conservation de cette espèce est qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

La pipistrelle commune

La pipistrelle commune est une chauve-souris anthropophile. Elle a été contactée en lisière du boisement du site et en fin de prospection, montrant que les gîtes ne sont pas situés dans le site ou à proximité. Aucun contact n'a été réalisé dans le boisement. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

La noctule commune

La noctule commune est une chauve-souris forestière et anthropophile. Elle a été contactée en lisière du boisement du site et en fin de prospection, montrant que les gîtes ne sont pas situés dans le site ou à proximité. Aucun contact n'a été réalisé dans le boisement. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

6.3.1.3. *Les espèces potentielles*

D'après la bibliographie, un certain nombre d'espèces sont citées sur le territoire communal de Montclar. Ces espèces n'ont pas été contractées lors des prospections 2015.

EXTENSION DU CAMPING YELLOH VILLAGE ! - L'ÉTOILE DES NEIGES

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DH | PN | Liste rouge | | | Sensibilité de l'espèce | Gîtes | | | Sensibilité sur le site |
|--|-------|----|-------------|--------|--------|-------------------------------|---|---|--------------------------|----------------------------|
| | | | monde | Europe | France | | Hiver | Été | Chasse | |
| <i>Canis lupus</i> Linnaeus, 1758 Loup gris | An II | X | LC | LC | VU | TRES FORT | Tous les milieux naturels (espèce opportuniste) Site trop proche des habitations, territoire > 100 km ² | | | FAIBLE |
| <i>Nyctalus leisleri</i> Kuhl, 1817 Noctule de Leisler | An IV | X | LC | LC | NT | FORTE | Habitat peu présent Arbres à cavités et bâtiments | Habitat peu présent Arbres à cavité près des lisières | Forêts, plans d'eau | MODERE |
| <i>Pipistrellus kuhlii</i> Kuhl, 1817 Pipistrelle de Kuhl | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Absent Bâtiments | Absent Bâtiments | Tous types de milieux | FAIBLE |
| <i>Tadarida teniotis</i> Rafinesque, 1814 Molosse de Cestoni | An II | X | LC | LC | LC | FORTE | Absent Grottes et mines | Absent Grottes et mines | Tous types de milieux | FAIBLE |

LEGENDE : DIRECTIVE HABITAT : ANNEXE II - ESPÈCES AYANT PERMIS LA DESIGNATION DES ZONE DE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC) QUI BENEFICIENT DE MESURES DE PROTECTION SPECIALES DE LEUR HABITAT EN RAISON DE LEUR RISQUE DE DISPARITION, DE LEUR VULNERABILITE A CERTAINES MODIFICATIONS DE LEUR HABITAT ET DE LEUR NIVEAU DE RARETE - **PROTECTION NATIONALE** : ARRETE DU 23 AVRIL 2007 MODIFIE AU 07 OCTOBRE 2012 FIXANT LA LISTE DES MAMMIFERES TERRESTRES PROTEGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET LES MODALITES DE LEUR PROTECTION - **LISTE ROUGE** : LISTE ROUGE MONDE (UICN, 2012) ; LISTE ROUGE FRANCE (UICN FRANCE, 2009) ; LISTE ROUGE PACA - CR : EN GRAVE DANGER (TRES RARE), EN : EN DANGER (RARE), VU : VULNERABLE (EFFECTIFS EN DECLIN), NT : QUASI MENACE, LC : MOINS CONCERNE, NE : NON EVALUE, DD : DONNEES INSUFFISANTES **ENJEUX** : VALEUR PATRIMONIALE SPECIFIQUE INTRINSEQUE DE L'ESPECE : **FAIBLE** / **MODERE** / **FORT** / **TRES FORT** - HABITAT D'ESPECE SUR LE SITE : H HIVERNAGE, R REPRODUCTION, C CHASSE OU NOURRISSAGE

La noctule de Leisler est une chauve-souris arboricole qui recherche des cavités dans les arbres pour ses gîtes d'hivernage, d'estivage et de reproduction. Cette espèce est quasi menacée en France, non menacée et fréquente dans les Alpes de Haute-Provence. Ses habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues ou mixtes, avec de vieux arbres présentant des cavités ou des décollements d'écorces, habitats peu présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

6.3.2. Avifaune

6.3.2.1. Les espèces présentes

Dix espèces d'oiseaux ont été inventoriées sur le site. Elles sont présentées dans le tableau page suivante.

EXTENSION DU CAMPING YELLOH VILLAGE ! - L'ETOILE DES NEIGES

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DO | PN | Liste Rouges | | | Sensibilité de l'espèce | Cortège | Nidification sur site | Sensibilité sur le site |
|---|----|-----------|--------------|--------|--------|-------------------------------|---|-----------------------|-------------------------|
| | | | Monde | Europe | France | | | | |
| <i>Aegithalos caudatus</i> Linnaeus, 1758 Mésange à longue queue | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | bois, bosquets, haies | certaine | FORTE |
| <i>Buteo buteo</i> Linnaeus, 1758 Buse variable | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | régions boisées, cultivées | non | FAIBLE |
| <i>Corvus corax</i> Linnaeus, 1758 Grand corbeau | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | rochers, arbres | non | FAIBLE |
| <i>Dendrocopos major</i> Linnaeus, 1758 Pic épeiche | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | tous milieux boisés | possible | MODEREE |
| <i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758 Pinson des arbres | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | tous milieux avec des arbres | certaine | FORTE |
| <i>Garrulus glandarius</i> Linnaeus, 1758 Geai des chênes | | Chassable | LC | LC | LC | FAIBLE | bois, forêt | possible | FAIBLE |
| <i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758 Mésange bleue | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | bois, jardins, parcs, roseaux | certaine | FORTE |
| <i>Parus major</i> Linnaeus, 1758 Mésange charbonnière | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | bois, jardins, parcs | certaine | FORTE |
| <i>Phylloscopus collybita</i> Vieillot, 1887 Pouillot véloce | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | boisement de tous types | certaine | FORTE |
| <i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758 Pic vert | | Art3 | LC | LC | LC | FORTE | bois de feuillus clairs, lisières, parcs, vergers. | possible | MODEREE |

LEGENDE : PROTECTION NATIONALE : ARRETE DU 29 OCTOBRE 2009 FIXANT LA LISTE DES OISEAUX PROTEGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DES MODALITES DE LEUR PROTECTION ; **ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX** : ESPECES AYANT PERMIS LA DESIGNATION DES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) QUI BENEFICIENT DE MESURES DE PROTECTION SPECIALES DE LEUR HABITAT EN RAISON DE LEUR RISQUE DE DISPARITION, DE LEUR VULNERABILITE A CERTAINES MODIFICATIONS DE LEUR HABITAT ET DE LEUR NIVEAU DE RARETE ; **LISTE ROUGE** : LISTE ROUGE MONDE (UICN, 2012) ; LISTE ROUGE FRANCE (UICN FRANCE, 2008) ; LISTE ROUGE RHONE ALPES (2008) – RE : DISPARU DE LA REGION, CR : EN GRAVE DANGER (TRES RARE), EN : EN DANGER (RARE), VU : VULNERABLE (EFFECTIFS EN DECLIN), NT : QUASI MENACE, LC : MOINS CONCERNE, NE : NON EVALUE

6.3.2.1. *Les espèces sensibles*

Le Pic épeiche

Le Pic épeiche est un oiseau inféodé aux forêts. Les habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, mixtes ou résineuses, habitats présents dans l'emprise du projet. Des traces de nourrissages ont été identifiées, bien qu'aucune loge n'ait été repérée. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de modéré au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

Le Pinson Des Arbres

Le Pinson des Arbres est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, mixtes ou résineuses, de haies et de milieux bocagers, habitats présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

La Mésange bleue

La Mésange bleue est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, mixtes ou résineuses, de haies et de milieux bocagers, habitats présents dans l'emprise du projet. Un couple nicheur a été repéré. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

La Mésange charbonnière

La Mésange charbonnière est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, mixtes ou résineuses, de haies et de milieux bocagers, habitats présents dans l'emprise du projet. Deux couples nicheurs ont été repérés. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

La Mésange à longue queue

La Mésange à longue queue est un oiseau inféodé aux forêts et haies. Les habitats d'espèce sont constitués de forêts feuillues, mixtes ou résineuses, habitats présents dans l'emprise du projet. Deux couples nicheurs sont présents dans l'emprise du projet. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

Le Pouillot véloce

Le Pouillot véloce est un oiseau du cortège forestier et des haies. Les habitats d'espèce sont constitués de forêts ouvertes, de haies et de milieux bocagers, habitats non présents dans l'emprise du projet. Un couple nicheur a été repéré en lisière. L'enjeu local de conservation de cette espèce est donc qualifié de fort au regard des habitats d'espèce présents sur le site de projet.

6.3.2.2. *Les espèces potentielles*

D'après la bibliographie, un certain nombre d'espèces sont citées sur le territoire communal de Montclar. Ces espèces n'ont pas été contractées lors des prospections 2015.

EXTENSION DU CAMPING YELLOH VILLAGE ! - L'ÉTOILE DES NEIGES

| Nom scientifique Nom vernaculaire | DO | PN | Liste Rouges | | Sensibilité de l'espèce | Cortège | Nidification sur site | Sensibilité sur le site |
|--|----|----|--------------|--------|----------------------------|--|-----------------------|-------------------------|
| | | | Monde | France | | | | |
| | | | | | | | | |
| <i>Carduelis citrinella</i> Pallas, 1764 Venturon montagnard | | X | LC | LC | FORTE | pâturages boisés de conifères | non | FAIBLE |
| <i>Circus aeruginosus</i> Linnaeus, 1758 Busard des roseaux | X | X | LC | LC | TRES FORTE | Marais, roselières | non | FAIBLE |
| <i>Dryocopus martius</i> Linnaeus, 1758 Pic noir | X | X | LC | LC | TRES FORTE | futaies | non | FAIBLE |
| <i>Emberiza cia</i> Linnaeus, 1766 Bruant fou | | X | LC | LC | FORTE | versant rocheux, près secs | non | FAIBLE |
| <i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758 Bruant jaune | | X | LC | NT | FORTE | friches arbustives et lisières forestières | oui | MODEREE |
| <i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758 Hirondelle rustique | | X | LC | LC | FORTE | régions rurales et suburbaines | non | FAIBLE |
| <i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758 Pie-grièche écorcheur | X | X | LC | LC | TRES FORTE | buissons, haies, broussailles | non | FAIBLE |
| <i>Milvus migrans</i> Boddaert, 1783 Milan noir | X | X | LC | LC | TRES FORTE | bois, lacs, cours d'eau | non | FAIBLE |
| <i>Nucifraga caryocatactes</i> Linnaeus, 1758 Cassenoi x moucheté | | X | LC | LC | FORTE | forêt | non | MODEREE |
| <i>Parus ater</i> Linnaeus, 1758 Mésange noire | | X | NT | LC | FORTE | forêts, bois | non | FAIBLE |
| <i>Passer domesticus</i> Linnaeus, 1758 Moineau domestique | | X | LC | LC | FORTE | habitations | oui | MODEREE |
| <i>Phoenicurus phoenicurus</i> Linnaeus, 1758 Rougequeue à front blanc | | X | LC | LC | FORTE | bois, parcs, vergers, jardins, | oui | MODEREE |
| <i>Phylloscopus bonelli</i> Vieillot, 1819 Pouillot de Bonelli | | X | LC | LC | FORTE | broussailles, taillis | oui | MODEREE |
| <i>Pyrrhocorax graculus</i> Linnaeus, 1766 Chocard à bec jaune | | X | LC | LC | FORTE | montagnes | non | MODEREE |
| <i>Saxicola rubetra</i> Linnaeus, 1758 Tarier des prés | | X | VU | LC | TRES FORTE | zones humides, prairies, landes | non | MODEREE |
| <i>Serinus serinus</i> Linnaeus, 1766 Serin cini | | X | LC | LC | FORTE | parcs, jardins, boisements clairs | oui | MODEREE |
| <i>Tachybaptus ruficollis</i> Pallas, 1764 Grèbe castagneux | | X | LC | LC | FORTE | Lac, roselières | non | FAIBLE |
| <i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758 Chevalier culblanc | | X | LC | LC | FORTE | Lagunes, rives marécageuses | non | FAIBLE |

LEGENDE : PROTECTION NATIONALE : ARRETE DU 29 OCTOBRE 2009 FIXANT LA LISTE DES OISEAUX PROTEGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET DES MODALITES DE LEUR PROTECTION ; **ANNEXE I DE LA DIRECTIVE OISEAUX :** ESPECES AYANT PERMIS LA DESIGNATION DES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) QUI BENEFICIENT DE MESURES DE PROTECTION SPECIALES DE LEUR HABITAT EN RAISON DE LEUR RISQUE DE DISPARITION, DE LEUR VULNERABILITE A CERTAINES MODIFICATIONS DE LEUR HABITAT ET DE LEUR NIVEAU DE RARETE ; **LISTE ROUGE :** LISTE ROUGE MONDE (UICN, 2012) ; LISTE ROUGE FRANCE (UICN FRANCE, 2008) ; LISTE ROUGE RHONE ALPES (2008) – RE : DISPARU DE LA REGION, CR : EN GRAVE DANGER (TRES RARE), EN : EN DANGER (RARE), VU : VULNERABLE (EFFECTIFS EN DECLIN), NT : QUASI MENACE, LC : MOINS CONCERNE, NE : NON EVALUE

6.3.3. Les reptiles

6.3.3.1. Les espèces présentes

Aucune espèce de reptile ou d'amphibien n'a été contactée lors des prospections réalisées.

6.3.3.2. Les espèces potentielles

D'après la bibliographie, un certain nombre d'espèces sont citées sur le territoire communal de Montclar. Ces espèces sont listées dans le tableau page suivante.

| Nom scientifique Nom vernaculaire | Liste rouge | | | | | Sensibilité de l'espèce | Habitats d'espèce | | Enjeu sur le site |
|---|-------------|--------|-------|--------|--------|----------------------------|--|---------------------------------|----------------------|
| | DH | PN | monde | Europe | France | | Hivernage | Reproduction | |
| Reptiles | | | | | | | | | |
| <i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802 Lézard vert | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Lisières de bois et prairies denses | | MODEREE |
| <i>Natrix natrix</i> Linnaeus, 1758 Couleuvre à collier | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Ripisylves | | FAIBLE |
| <i>Podarcis muralis</i> Laurenti, 1768 Lézard des murailles | An IV | X | LC | LC | LC | FORTE | Zones rocailleuses, zones rudérales | | FAIBLE |
| <i>Vipera aspis</i> Linnaeus, 1758 Vipère aspic | | X | LC | LC | LC | FORTE | Coteaux rocheux, lisières, zone humide en montagne | | FAIBLE |
| Amphibiens | | | | | | | | | |
| <i>Bufo bufo</i> Linnaeus, 1758 Crapaud commun | | X | LC | LC | LC | FORTE | Forêts | Étangs | FAIBLE |
| <i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758 Grenouille rousse | | Art. 5 | LC | LC | LC | MODEREE | Boisements et ruisseaux | Habitats humides avec eau libre | MODEREE |

LEGENDE : ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITAT : ESPECES AYANT PERMIS LA DESIGNATION DES ZONE DE SPECIALE DE CONSERVATION (ZSC) QUI BENEFICIENT DE MESURES DE PROTECTION SPECIALES DE LEUR HABITAT EN RAISON DE LEUR RISQUE DE DISPARITION, DE LEUR VULNERABILITE A CERTAINES MODIFICATIONS DE LEUR HABITAT ET DE LEUR NIVEAU DE RARETE - **PROTECTION NATIONALE :** ARRETE DU 19 NOVEMBRE 2007 FIXANT LES LISTES DES AMPHIBIENS ET DES REPTILES PROTEGES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET LES MODALITES DE LEUR PROTECTION - **LISTE ROUGE :** LISTE ROUGE MONDE (UICN, 2012) ; LISTE ROUGE FRANCE (UICN FRANCE, 2009) ; LISTE ROUGE RHONE ALPES (2008) - RE : DISPARU DE LA REGION, CR : EN GRAVE DANGER (TRES RARE), EN : EN DANGER (RARE), VU : VULNERABLE (EFFECTIFS EN DECLIN), NT : QUASI MENACE, LC : MOINS CONCERNE, NE : NON EVALUE

6.3.4. Synthèse des enjeux écologiques

6.3.4.1. Synthèse

Les inventaires ont révélés un grand type d'habitat naturel constitué de 3 faciès de boisement en fonction de l'historique d'utilisation du site et des conditions stationnelles :

- Une pinède à Pin sylvestre sur la partie la moins pentue, probablement ancienne zone de culture,
- Une Hêtraie sur les pentes les plus fortes, en mélange avec quelques pins sylvestres,
- Une Frênaie, très ponctuelle, sur les bords d'un ruisseau en mélange avec la hêtraie et la pinède.

97 espèces végétales ont été relevées. Aucune espèce végétale patrimoniale rare et/ou protégée n'a été relevée.

9 mammifères ont été observés de façon indirecte, dont quatre espèces présentent des enjeux de conservation sur le site, l'écureuil roux (*Sciurus vulgaris*), La noctule commune (*Nyctalus noctula*), la pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) et la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

10 oiseaux ont été observés et contactés, dont 5 espèces sensibles qui présentent des enjeux de conservation sur le site qualifiés de forts. Les espèces à enjeux sont donc associées au cortège forestier et des haies. Il s'agit de la mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), du pic épeiche (*Dendrocops major*), du pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), de la mésange bleue (*Parus caeruleus*) et de la mésange charbonnière (*Parus major*) et du pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*).

Aucun Amphibien ou Reptile n'a été observé.

REMARQUES : Concernant la frênaie et l'absence d'observation d'espèces animales dans cet habitat: les arbres et espèces qui ont colonisé les berges du ruisseau sont typiques de la frênaie. Cependant, cette frênaie est jeune (diamètre moyen des arbres de 15 à 20 cm), linéaire et de très faible importance surfacique sur le site. Il s'agit autant d'une frênaie de colonisation que d'une frênaie « climacique » des conditions stationnelles fraîches de cette partie du site. La structure s'apparente plus à un taillis qu'à une futaie, ce qui explique l'absence d'espèce animale. Les arbres ne sont pas assez âgés pour avoir développé des cavités favorables à une faune forestière arboricole. De plus, la position de cette frênaie en lisière du site, proche d'une voie de circulation (circulation faible mais présente), ne favorise pas l'installation d'espèces animales forestières qui sont généralement discrètes et sensibles aux dérangements.

Des inventaires spécifiques sur la faune aquatique n'ont pas été réalisés. En effet, une des espèces patrimoniales que l'on recherche est l'écrevisse à patte blanche. Cette espèce n'est pas citée comme espèce présente dans la base de données SILENE et ne constitue pas un enjeu sur le site.

6.3.4.2. Hiérarchisation des enjeux écologiques

L'objectif de la hiérarchisation des enjeux écologiques est de permettre d'intégrer les espèces sensibles présentes et potentielles (enjeux forts à extrêmement forts) aux habitats dans lesquels ils évoluent afin de déterminer les habitats d'espèces et leurs enjeux. Le tableau suivant reprend ces éléments de hiérarchisation des habitats en fonction des enjeux.

| Espèces à enjeux du site | Habitats | | | |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Pinède | Hêtraie | Frênaie | Cours d'eau |
| Écureuil roux | FR | FR | - | - |
| Mésange à longue queue | FR | FR | - | - |
| Pinson des arbres | DV | DV | - | - |
| Mésange bleue | DV | DV | - | - |
| Mésange charbonnière | DV | DV | - | - |
| Pouillot véloce | fo | FR | FR | - |
| Enjeu des habitats d'espèces | MODERE | MODERE | FAIBLE | FAIBLE |

LEGENDE : UTILISATION DES HABITATS : - FREQUENTATION D'OPPORTUNITE DE L'HABITAT, LA PRESENCE DE L'ESPECE TRES OCCASIONNELLE ; **FO** FREQUENTATION OCCASIONNELLE DE L'HABITAT PAR L'ESPECE, L'HABITAT N'ETANT PAS DETERMINANT DANS SA SURVIE ; **FR** FREQUENTATION REGULIERE DE L'HABITAT PAR L'ESPECE, FAISANT PARTIE DE SON TERRITOIRE, CEPENDANT L'ESPECE N'EST PAS STRICTEMENT INFEODEE A CET HABITAT, **DV** : FREQUENTATION REGULIERE ET OBLIGATOIRE DE L'HABITAT QUI REPRESENTE LE DOMAINE VITAL POUR L'ESPECE PATRIMONIALE CONSIDEREE. **ENJEUX :** FAIBLE (HABITAT FREQUENT, AUCUNE ESPECE PATRIMONIALE INFEODEE) ; MODERE (HABITAT FREQUENT, BIODIVERSITE PATRIMONIALE REDUITE, FREQUENTATION REGULIERE), FORT (HABITAT PEU FREQUENT, BIODIVERSITE PATRIMONIALE FORTE ET INFEODEE), TRES FORT (HABITAT RARE, IMPACT SUR LA SURVIE D'UNE ESPECE PATRIMONIALE SENSIBLE).

6.3.5. Analyse des effets sur la faune

Les effets sur la faune sont de trois types :

- Le dérangement temporaire des individus lors des opérations de travaux,
- Le dérangement des individus en phase d'exploitation,
- La suppression et/ou la modification d'habitat

Les espèces à enjeu global strictement supérieur à modéré ont été analysées plus précisément pour en déterminer leur enjeu local.

Les inventaires ont montré la présence d'un certain nombre d'espèces présentant des enjeux de conservation importants, bien qu'il s'agisse d'espèces communes et fréquentes. Il s'agit essentiellement d'espèces forestières présentes dans les boisements.

Les effets principaux interviendront lors des opérations de déboisement puis de construction qui auront lieu lors de la réalisation du projet. En effet, une partie des arbres du site sera supprimée. Toutefois, les zones de report sont nombreuses aux alentours du site et les travaux se feront après le 15 août (date à laquelle la période de reproduction se termine et où les premières nichées sont autonomes), c'est donc plus le dérangement des espèces (et plus particulièrement des espèces d'oiseaux) qui est à craindre par rapport à l'atteinte aux habitats favorables.

| Effets | Type | Période d'application | Évaluation de l'impact |
|---|--------|-----------------------|------------------------|
| Risque de destruction potentiel d'individus appartenant au cortège boisé | Direct | Temporaire | Faible |
| Dérangement potentiel d'individus en période sensible | Direct | Temporaire | Faible |
| Dérangement potentiel d'individus appartenant au cortège boisé en période d'exploitation du camping | Direct | Permanent | Modéré |

Les effets sur la faune sont estimés entre faibles et modérés. L'incidence principale du projet sera le dérangement potentiel des cortèges forestiers en période d'exploitation.

Au vu des enjeux présents sur la zone et dans une démarche de réduction des impacts, le pétitionnaire s'engage à réaliser les travaux d'extension du camping à partir du 15 août 2020. En effet, la réalisation des travaux à partir de cette date permet de garantir que la conservation des espèces n'est pas remise en cause sur le site et écarte la potentialité de destruction d'individus ou de nichée.

Au vu des surfaces considérées et compte tenu de la date des travaux retenue (à partir du 15 août 2020), les effets résiduels sur la reproduction des groupes faunistiques sont faibles au regard de l'enjeu de conservation.

7. VARIANTE ETUDIEE

Les enjeux environnementaux ont directement été intégrés lors des différentes phases de réflexion sur le projet. Ainsi, aucune autre solution n'a été étudiée.

8. EFFETS CUMULES

Il n'existe pas de grand projet soumis à évaluation environnementale dans les dernières années sur la commune de Montclar, à proximité du projet.

En conclusion, il n'y aura pas de cumul d'effet avec d'autres projets.

9. CONCLUSION

Ce projet a été adapté pour la bonne prise en compte des enjeux relevés par les inventaires réalisés sur la zone d'extension du camping Yelloh ! Village de l'Étoile des Neiges.

Une expertise faunistique et floristique a permis de préciser les enjeux et des mesures seront mises en place pour éviter et réduire les effets :

- Calendrier de chantier adapté avec un début de chantier à la fin de l'été 2020 après les cycles sensibles des espèces faunistiques et garantir une exploitation du camping lors de ses dates d'ouverture pour la saison 2021,
- Installation des nouveaux logements sur pilotis afin d'éviter tout terrassement important,
- Réduction de la surface défrichée au strict nécessaire pour une intégration paysagère optimisée et un impact réduit sur le boisement.

Le projet n'est soumis à aucune contrainte vis-à-vis des zonages environnementaux et n'aura pas d'impact sur les sites Natura 2000, trop éloignés de la zone de projet.

Les contraintes réglementaires liées aux périmètres de protection de captages d'eau potable sont inexistant et l'extension sera raccordée au réseau d'assainissement public.

Le projet sera en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme une fois ce dernier approuvé.

Au vu de cette analyse, il est estimé qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

10. ANNEXES

10.1. LISTE DES ESPECES VEGETALES INVENTORIEES

| Nom complet (latin+auteur) | Nom vernaculaire français | Famille | Niv de protect. |
|---|-----------------------------------|---------------|-----------------|
| <i>Acer campestre</i> L. | Érable champêtre | Sapindaceae | |
| <i>Achillea millefolium</i> L. | Achillée millefeuille | Asteraceae | |
| <i>Agrimonia eupatoria</i> L. | Aigremoine | Rosaceae | |
| <i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn. | Aulne glutineux | Betulaceae | |
| <i>Arctium lappa</i> L. | Grande bardane | Asteraceae | |
| <i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl | Fromental élevé | Poaceae | |
| <i>Artemisia vulgaris</i> L. | Armoise commune | Asteraceae | |
| <i>Betula pendula</i> Roth | Bouleau blanc | Betulaceae | |
| <i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv. | Brachypode des bois | Poaceae | |
| <i>Briza media</i> L. | Brise pain d'oiseau | Poaceae | |
| <i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr. | Brome érigé | Poaceae | |
| <i>Carduus defloratus</i> L. | Chardon à pédoncules nus | Asteraceae | |
| <i>Carum carvi</i> L. | Cumin des prés | Apiaceae | |
| <i>Centaurea scabiosa</i> L. | Centauree scabieuse | Asteraceae | |
| <i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce | Céphalanthère à grandes fleurs | Orchidaceae | |
| <i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop. | Cirse sans tige | Asteraceae | |
| <i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten. | Cirse commun | Asteraceae | |
| <i>Convallaria majalis</i> L. | Muguet | Asparagaceae | |
| <i>Cornus mas</i> L. | Cornouiller mâle | Cornaceae | |
| <i>Cornus sanguinea</i> L. | Cornouiller sanguin | Cornaceae | |
| <i>Corylus avellana</i> L. | Noisetier | Betulaceae | |
| <i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC. | Aubépine à deux styles | Rosaceae | |
| <i>Crataegus monogyna</i> Jacq. | Aubépine à un style | Rosaceae | |
| <i>Dactylis glomerata</i> L. | Dactyle aggloméré | Poaceae | |
| <i>Echium vulgare</i> L. | Vipérine commune | Boraginaceae | |
| <i>Epilobium angustifolium</i> L. | Épilobe en épi | Onagraceae | |
| <i>Epilobium dodonaei</i> Vill. | Épilobe à feuilles de romarin | Onagraceae | |
| <i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser | Épipactis pourpre noirâtre | Orchidaceae | CW (An B) |
| <i>Epipactis leptochila</i> (Godfery) Godfery | Épipactis à labelle étroit | Orchidaceae | CW (An B) |
| <i>Euphrasia salisburgensis</i> Funck | Euphrase de Salzbourg | Orobanchaceae | |
| <i>Fagus sylvatica</i> L. | Hêtre | Fagaceae | |
| <i>Fragaria vesca</i> L. | Fraisier sauvage | Rosaceae | |
| <i>Fraxinus excelsior</i> L. | Frêne élevé | Oleaceae | |
| <i>Galeopsis tetrahit</i> L. | Galéopsis tétrahit ; Ortie royale | Lamiaceae | |
| <i>Gentianopsis ciliata</i> (L.) Ma | Gentiane ciliée | Gentianaceae | |
| <i>Geranium sylvaticum</i> L. | Géranium des bois | Geraniaceae | |

EXTENSION DU CAMPING YELLOH VILLAGE ! - L'ÉTOILE DES NEIGES

| | | | |
|--|-----------------------------|-----------------|--|
| <i>Geum urbanum</i> L. | Benoîte commune | Rosaceae | |
| <i>Heracleum sphondylium</i> L. | Patte d'ours | Apiaceae | |
| <i>Hieracium murorum</i> L. | Épervière des murs | Asteraceae | |
| <i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen | Coronille faux-séné | Fabaceae | |
| <i>Hypericum perforatum</i> L. | Millepertuis perfolié | Hypericaceae | |
| <i>Hypericum perforatum</i> L. | Millepertuis perforé | Hypericaceae | |
| <i>Juniperus communis</i> L. | Genévrier commun | Cupressaceae | |
| <i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult. | Knautie des champs | Caprifoliaceae | |
| <i>Lactuca perennis</i> L. | Laitue vivace | Asteraceae | |
| <i>Larix decidua</i> Mill. | Mélèze d'Europe | Pinaceae | |
| <i>Ligustrum vulgare</i> L. | Troëne | Oleaceae | |
| <i>Lonicera periclymenum</i> L. | Chèvrefeuille des bois | Caprifoliaceae | |
| <i>Lonicera xylosteum</i> L. | Chèvrefeuille des haies | Caprifoliaceae | |
| <i>Lotus corniculatus</i> L. | Lotier corniculé | Fabaceae | |
| <i>Medicago sativa</i> L. | Luzerne cultivée | Fabaceae | |
| <i>Melica nutans</i> L. | Mélique penchée | Poaceae | |
| <i>Melica uniflora</i> Retz. | Mélique uniflore | Poaceae | |
| <i>Melilotus albus</i> Medik. | Méililot blanc | Fabaceae | |
| <i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam. | Méililot officinal | Fabaceae | |
| <i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds. | Menthe à longues feuilles | Lamiaceae | |
| <i>Mercurialis perennis</i> L. | Mercuriale vivace | Euphorbiaceae | |
| <i>Mnium hornum</i> Hedw. | Mnie annuelle | Mniaceae | |
| <i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench | Molinie bleue | Poaceae | |
| <i>Orthilia secunda</i> (L.) House | Pirole unilatérale | Ericaceae | |
| <i>Paris quadrifolia</i> L. | Parisette à quatre feuilles | Melanthiaceae | |
| <i>Petasites albus</i> (L.) Gaertn. | Pétasite blanc | Asteraceae | |
| <i>Picea abies</i> (L.) H.Karst. | Épicéa commun | Pinaceae | |
| <i>Pinus sylvestris</i> L. | Pin sylvestre | Pinaceae | |
| <i>Plantago atrata</i> Hoppe | Plantain noirâtre | Plantaginaceae | |
| <i>Plantago major</i> L. | Plantain majeur | Plantaginaceae | |
| <i>Plantago maritima</i> subsp. <i>serpentina</i> (All.) Arcang. | Plantain serpentín | Plantaginaceae | |
| <i>Plantago media</i> L. | Plantain moyen | Plantaginaceae | |
| <i>Poa nemoralis</i> L. | Pâturin des bois | Poaceae | |
| <i>Populus tremula</i> L. | Peuplier Tremble | Salicaceae | |
| <i>Primula elatior</i> (L.) Hill | Primevère élevée | Primulaceae | |
| <i>Primula vulgaris</i> Huds. | Primevère acaule | Primulaceae | |
| <i>Prunella vulgaris</i> L. | Herbe Catois | Lamiaceae | |
| <i>Prunus avium</i> (L.) L. | Prunier merisier | Rosaceae | |
| <i>Prunus padus</i> L. | Cerisier à grappes | Rosaceae | |
| <i>Pulmonaria officinalis</i> L. | Pulmonaire officinale | Boraginaceae | |
| <i>Ranunculus tuberosus</i> Lapeyr. | Renoncule des bois | Ranunculaceae | |
| <i>Rhytidiadelphus triquetrus</i> (Hedw.) Warnst. | Hypne triquètre | Hylocomiaceae | |
| <i>Ribes alpinum</i> L. | Groseillier des Alpes | Grossulariaceae | |
| <i>Rosa arvensis</i> Huds. | Rosier des champs | Rosaceae | |

EXTENSION DU CAMPING YELLOH VILLAGE ! - L'ÉTOILE DES NEIGES

| | | | |
|--|----------------------------|-----------------|--|
| <i>Rosa canina L.</i> | Rosier des chiens | Rosaceae | |
| <i>Rubus caesius L.</i> | Rosier bleue | Rosaceae | |
| <i>Rubus idaeus L.</i> | Ronce framboisier | Rosaceae | |
| <i>Salix alba L.</i> | Saule blanc | Salicaceae | |
| <i>Salix caprea L.</i> | Saule marsault | Salicaceae | |
| <i>Salix eleagnos Scop.</i> | Saule drapé | Salicaceae | |
| <i>Salix myrsinifolia Salisb.</i> | Saule noircissant | Salicaceae | |
| <i>Salix purpurea L.</i> | Osier rouge | Salicaceae | |
| <i>Silene vulgaris (Moench) Garcke</i> | Silène enflé | Caryophyllaceae | |
| <i>Sorbus aria (L.) Crantz</i> | Alouchier | Rosaceae | |
| <i>Sorbus aucuparia L.</i> | Sorbier des oiseleurs | Rosaceae | |
| <i>Sorbus domestica L.</i> | Cormier | Rosaceae | |
| <i>Stachys sylvatica L.</i> | Épiaire des bois | Lamiaceae | |
| <i>Tilia platyphyllos Scop.</i> | Tilleul à grandes feuilles | Malvaceae | |
| <i>Trifolium pratense L.</i> | Trèfle des prés | Fabaceae | |
| <i>Urtica dioica L.</i> | Ortie dioïque | Urticaceae | |
| <i>Viburnum lantana L.</i> | Viorne mancienne | Adoxaceae | |